

Séance solennelle d'ouverture

Michèle Gendreaux-Massaloux

Recteur de l'Académie de Paris

Michel Gervais

Président de l'AUPELF-UREF

Recteur de l'Université Laval

L'entente francophone

Jacques Toubon

Ministre de la Culture et de la Francophonie

Norodom Sirivudh

Ancien ministre des Affaires étrangères

du Royaume du Cambodge

Jacques Legendre

Sénateur

*Président de la Commission politique
et de l'administration générale de l'AIPLF*

Émile Derlin Zinsou

Président

du Conseil permanent de la Francophonie

La Francophonie, espace de coopérations

Henri Lopes

UNESCO, Sous-directeur pour les Relations extérieures

Marc Augé

Président de l'École

des Hautes Études en Sciences sociales

Jacques-Yvan Morin

Professeur à l'Université de Montréal

Alain Rey

Lexicologue, Dictionnaires Le Robert

Christian Philip

Directeur de Cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur

et de la Recherche, France

Loïk Le Floch-Prigent

Président de Gaz de France

Michel Guillou

Directeur général de l'AUPELF

Recteur de l'UREF

Cérémonie de remise du Prix El Fasi 1994

Professeur de Scoville

Secrétaire perpétuel

de l'Académie royale de médecine de Belgique

Professeur T. R. Guiguemde

Chef du laboratoire de parasitologie du Centre Muraz

Bobo-Dioulasso, Burkina Faso

Allocution de bienvenue

C'est un grand plaisir aujourd'hui d'accueillir, en ce lieu chargé d'histoire, les représentants de la famille des pays ayant le français en partage, cette communauté élargie au monde, mais resserrée autour de sa langue, propriété en indivis de quelque quarante pays dans le monde, dans une longue tradition culturelle, choisie ou non.

Cette communauté s'est depuis longtemps posée la question de son avenir. Dans un contexte menacé par l'uniformisation, elle défend le droit au pluralisme, parce qu'il va de pair avec la revendication d'un respect de l'histoire et des identités. Mais elle fait aussi le compte de ses forces – et le nombre des personnes présentes ici en témoigne. Avec la langue, ce sont des perspectives de développement économique et social des pays francophones que nous confortons dans nos démarches de façon solidaire.

La langue, dit un ancien proverbe, est « la maison de l'être ». Que le français soit pour nous langue maternelle, langue officielle ou langue de communication, les questions du statut, de l'usage et du rôle de cette langue dans la modernité, à travers les technologies et les sciences, seront au centre des débats qui vont s'engager, en présence de très éminents chercheurs qui forment des pensées neuves sur des réalités à la fois anciennes et en mutation permanente.

États généraux : le titre de cette rencontre évoque les cahiers de doléances. Peut-être trouvera-t-on ici des regrets et des vœux. Mais cette formule exprime aussi l'idée d'un débat autour des enjeux d'une Francophonie moderne. Parmi tous les sujets possibles ; les organisateurs, en effet, ont choisi, et je les en félicite, **la Francophonie scientifique**. L'activité de recherche, nous le savons, n'échappe pas au conditionnement culturel. La science s'inscrit dans l'histoire et dans la culture de ceux qui la font, donc aussi dans leur langue. Bien sûr, ils sont en droit de demander une liberté complète dans l'appréciation du vecteur linguistique qu'ils vont utiliser. Bien sûr, ils doivent aussi rendre accessibles les résultats de leurs travaux au plus grand nombre. Mais s'ils ne participent pas à la

défense et à l'illustration de leur langue et de leur culture, ils renoncent au pluralisme des langues comme allié de la recherche. Ils refusent aussi d'enrichir leur langue, parce que le travail scientifique apporte également, par voie de conséquence, l'enrichissement et le développement de la langue dans laquelle il s'écrit.

Aussi les chercheurs portent-ils une responsabilité dans le développement du rôle de la langue française, dans ces espaces qui sont ceux du progrès technique, économique et social.

A ce propos, je voudrais rappeler aujourd'hui la mémoire de Rachid Mimouni qui, avec l'élan et la lucidité qui le caractérisaient, nous disait : « *Contre les fanatismes, au Maghreb, le français, c'est un butin de guerre et nous ne sommes pas décidés à vous le rendre* ».

Il ne faut certainement pas le rendre, il faut le partager. Partager les avantages, et aussi les difficultés, les libertés et aussi des contraintes, les bénéfices et les coûts. Ces coûts sont importants, vous le savez, surtout lorsqu'il s'agit des industries de la langue ou des autoroutes du savoir. Mais c'est parce qu'il y a urgence et que cette urgence est pour nous un formidable moteur que la dynamique dont nous parlons ne peut être laissée au seul marché. C'est pour cette raison que l'enjeu est politique, qu'il y va d'une volonté, et votre présence ici, Messieurs les Ministres et représentants des gouvernements, nous dit que cette volonté existe.

Michel Gervais

Président de l'AUPELF-UREF

Recteur de l'Université Laval

Nous venons d'entendre des paroles de bienvenue de Madame le recteur Gendreau-Massaloux. Mes premiers mots seront pour vous remercier, Madame, de votre accueil et de la générosité que vous avez maintes fois montrée à l'égard de l'institution que je préside. C'est un honneur pour nous d'être reçus dans ce haut lieu du savoir et de la culture de la France, mais tout autant, car vous avez formé ou reçu ici des générations d'étudiants, d'universitaires et de chercheurs de tous les pays qui la composent un haut lieu de la Francophonie.

Comme recteur de la plus ancienne université francophone d'Amérique du Nord, je ne peux que ressentir de l'émotion à m'adresser à vous, dans la plus ancienne université française et l'une des plus anciennes du monde. Nous étions avec vous, Madame, dans cette enceinte, en 1990, quand nous y avons ouvert notre dixième assemblée générale. Nous sommes revenus dans d'autres amphithéâtres à l'occasion de colloques, et encore récemment à l'occasion de la fondation de la conférence francophone des doyens de gestion. Nous sommes sensibles, soyez en sûr, à votre fidélité francophone.

Il entre dans les fonctions naturelles de l'AUPELF-UREF, qui rassemble les universités et centres de recherche du monde francophone, de susciter la réflexion commune, la mobilisation des esprits et, quand il le faut, des volontés sur les enjeux auxquels comme francophones nous devons faire face à cette fin de XX^e siècle et très bientôt au début d'un nouveau millénaire. Réfléchir sur les enjeux de la Francophonie que nous sommes en train de construire, mais dans le même temps, avancer les propositions, susciter les entreprises qui nous permettront de continuer à vivre, à penser, à agir comme francophones. Nous l'avons fait à Montréal en 1992 sur l'environnement, nous l'avons fait à Port-Louis en 1993 sur les droits fondamentaux, nous l'avons fait à Paris en octobre 1994 sur le réseau francophone d'informations, nous l'avons fait à Ho Chi Minh Ville en novembre dernier, sur les affaires et les entreprises.

Aujourd'hui, avec vous, nous voulons rassembler les propositions, réunir toutes celles et tous ceux qui sont concernés par leur avenir de francophones dans un monde où il faudra se battre pour le rester, pour vivre en français, penser, s'exprimer, écrire en français, enseigner et chercher, travailler mais aussi, et c'est l'un des thèmes de nos forums, faire des affaires en français.

Ces états généraux porteront plus loin le débat, du moins c'est notre espoir, ils exprimeront, j'en suis convaincu, c'est l'objet des interventions de cette matinée, ce que la Francophonie a à dire au monde d'aujourd'hui en matière de pluralité culturelle et

linguistique, en matière de droit et de développement, en matière de communication et d'accès au savoir, en matière de médias, en matière de valorisation de nos produits et de notre commerce.

La Francophonie fait signe au monde. Tel était le titre d'un colloque que nous avons tenu à l'Arche de la Défense en 1990. C'est le même message que nous voudrions transmettre à l'occasion de ces états généraux. Oui, la Francophonie fait signe au monde. Oui, elle a un projet d'avenir structurant, mobilisateur, humaniste, dans un monde marqué, contradictoirement par le double mouvement vers l'unification réductrice et vers le morcellement.

Nous avons demandé à tous nos partenaires, aux deux autres opérateurs de la Francophonie, l'Agence de coopération culturelle et technique et TV5, à l'AIPLS, aux milliers de personnes qui sur les cinq continents travaillent dans nos réseaux et dans nos programmes à la construction francophone, d'être présents à ces états généraux, d'aider à la mise en place dans tous les grands secteurs où nous sommes intéressés, de collègues francophone qui seront les garants et les conseils dans la définition et la conduite de nos programmes mobilisateurs.

Aussi, au nom de notre institution, je vous remercie toutes et tous d'être venus nombreux répondre à notre appel. Nos remerciements vont à toutes les éminentes personnalités présentes à cette tribune qui nous font l'honneur de contribuer au succès de cette manifestation. Je vous remercie Monsieur le Ministre de la Culture et de la Francophonie d'avoir bien voulu, ce matin, malgré vos obligations que nous savons particulièrement lourdes, représenter le gouvernement de la République Française et nous assurer de votre soutien. Je vous invite, Monsieur le Ministre à nous adresser la parole.

L'entente francophone

Cette journée s'inscrit dans le cycle de manifestations qui célèbrent cette année la Francophonie :

- Colloque de l'ACCT « Francophonie et développement »
- Session du HCF « Francophonie et sociétés africaines ».

Je remercie l'AUPELF-UREF de son initiative de nous inviter à une réflexion sur le rôle de la science dans la construction francophone.

J'ai déjà dit, hier, devant les membres du HCF que le développement en Afrique passe par la science, par une véritable révolution culturelle et scientifique.

Cette révolution scientifique pour les pays en voie de développement francophones c'est de concilier la modernité avec leurs traditions. Il faut se garder en effet de faire table rase du passé.

Dans le même temps je pense indispensable de procéder à des économies d'échelle en créant des établissements d'enseignement supérieur et des laboratoires de recherche dans un cadre communautaire ou dans un cadre régional.

Des expériences remarquables existent déjà que je salue : l'Université Senghor d'Alexandrie qui forment des cadres de haut niveau pour le développement en Afrique, l'Institut de Technologie du Cambodge qui a vocation à terme de former des techniciens supérieurs de la péninsule indochinoise, bientôt l'institut francophone d'informatique de Hanoï et de l'Institut francophone d'administration et de gestion de Sofia.

Mais je laisse aux experts la tâche de réfléchir sur ce thème important qu'est la Francophonie scientifique.

Je voudrais toutefois attirer leur attention sur l'esprit dans lequel leur réflexion doit être menée en citant un extrait du rapport déposé ces jours derniers, dans le cadre des Assises de l'Afrique organisées sous l'égide de l'Unesco par le Professeur Iba Der Thiam, ancien ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur du Sénégal : « La leçon que

notre infortune renferme est qu'il ne suffit pas de réaliser de grands desseins, de formuler des idées justes, belles, généreuses ni même d'avoir une volonté politique sincère. Tant que l'on ne se donne pas les moyens de ses ambitions, on ne peut rien entreprendre qui soit significatif et concret ».

Ceci est un avertissement qui marque les limites d'un exercice purement philosophique.

Pour ma part, je saisis cette occasion pour vous faire part des grandes lignes de mon action auxquelles j'ai voulu donner résolument un sens concret. Elles s'articulent autour de quatre idées qui toutes concourent à conférer à la Francophonie une signification éminemment politique.

Première idée : remédier au déficit politique de la Francophonie.

Déficit politique car si la politique donne déjà lieu à des débats notamment le volet politique des sommets des Chefs d'État et de Gouvernement, la Francophonie, il faut avoir le courage de le dire, n'a pas été en mesure d'agir sur les événements. Ex : Rwanda, Burundi.

Il faut donc réformer le cadre institutionnel de la Francophonie pour affirmer la volonté politique qui fait encore défaut :

- j'ai demandé au Sommet de Maurice la création du comité de réflexion sur l'avenir de la Francophonie.
- j'ai suggéré à Ouagadougou la tenue d'une conférence des ministres à cet effet (30 mars à Paris).

Sans préjuger les travaux du comité de réflexion qui doivent pouvoir se poursuivre dans la sérénité, je peux dire néanmoins qu'un consensus est en train de se former sur la nécessité d'une autorité politique unique en mesure de s'exprimer entre deux sommets et deux conférences ministérielles. Il suffira de définir les modalités de désignation et les fonctions de cette autorité.

Cela permettra à la Francophonie de parler d'une seule voix sur la scène internationale. Cela donnera une impulsion à la nécessaire concertation francophone dans les grands débats mondiaux : hier à Rio (environnement) et à Vienne (droits de l'homme), demain à Pékin (femme) et à Copenhague (développement social).

Deuxième idée : le vide idéologique créé par la fin du communisme soviétique n'a pas annoncé « la fin de l'histoire ». Selon moi, « l'histoire est un film qui n'est jamais achevé ».

La Francophonie a dans ce scénario nouveau un rôle essentiel à jouer, celui d'être une alternative à l'uniformisation culturelle et linguistique du monde.

Elle ne peut bien le jouer que si son autorité politique s'affirme au plan international.

En 1993, j'ai fait adopter une résolution au Sommet de Maurice sur l'exception culturelle. Cela a contribué à faire prévaloir ce concept d'exception culturelle dans la négociation finale du GATT en décembre 1993.

Depuis se déroule dans le cadre européen une négociation du même ordre sur la révision de la directive TSF.

Je viens d'ailleurs de présider une conférence des ministres européens de la Culture à Bordeaux. Je constate qu'il y a encore un long chemin à parcourir.

Le sujet sera aussi abordé par la G7 à la fin de ce mois au travers du thème de la société de l'information. Certes, il s'agira pour l'essentiel d'infrastructures et de technologie mais on ne fera pas l'économie d'un débat sur le contenu culturel qui sera porté par ces autoroutes de l'information.

Comme je l'ai toujours dit : « Culture, Francophonie, même combat ».

La Francophonie est donc une alternative. Elle en montre la voie. C'est pourquoi j'ai pris l'initiative d'organiser le 28 mars prochain à l'Assemblée Nationale une conférence internationale qui portera sur le thème « Alternatives à l'uniformisation, trois logiques : Francophonie, hispanophonie et lusophonie ».

Cette conférence mettra en valeur la philosophie profonde de l'entreprise francophone : pluralité et diversité.

Comme disait Hegel : « l'université passe par le développement des particuliers ».

Troisième idée : une Francophonie politique, une Francophonie volontaire doit évidemment pouvoir agir dans le sens de la prévention des crises et des conflits susceptibles de toucher ces membres.

L'esprit de solidarité et de convivialité de la Francophonie sont propices au dialogue.

Il faut organiser les modalités d'un dialogue chaque fois que cela est nécessaire.

Je propose une procédure de concertation à un niveau politique (Chefs d'États ou Ministres) entre les pays qui sont concernés par une crise latente chaque fois que de besoin.

Il ne s'agit surtout pas de concurrencer l'ONU et l'OUA qui disposent de leurs propres mécanismes, il s'agit de favoriser un dialogue politique en amont d'une crise ou d'un conflit. Cela constituerait déjà un progrès notable dans la communauté francophone surtout dans un contexte comme l'a récemment reconnu le Secrétaire Général des Nations-Unies, lors d'une conférence de presse destinée à des journalistes d'expression française caractérisé, je le cite, « par deux poids, deux mesures », les conflits du Rwanda et du Burundi étant considérés, selon lui, comme des « conflits orphelins ».

Le Sommet de Cotonou devrait pouvoir adopter ce principe de diplomatie préventive des conflits.

Quatrième idée : la coopération multilatérale doit être l'épine dorsale de la Francophonie.

Je me réjouis du travail du comité de réflexion visant à définir des programmes mobilisateurs qui devraient être adoptés au Sommet de Cotonou.

Pour ma part, j'en vois quatre :

En premier lieu, un programme centré sur le français. Dans l'enseignement primaire et secondaire, tout d'abord grâce à un appui à la formation des maîtres, à la production de manuels scolaires et à l'ouverture des classes bilingues : toutes ces mesures permettront au français de maintenir ou développer son caractère de langue seconde dans la plupart de nos pays.

Ensuite le français doit rester langue supérieure et de recherche. À cette fin, il faut créer des pôles régionaux d'excellence, comme je l'ai déjà dit, favoriser la recherche dans les pays du Sud et mettre en réseaux les laboratoires du Nord et du Sud, comme l'entreprind avec succès l'AUF-UREF par son fonds francophone de recherche.

Il faut aussi soutenir l'édition scientifique en français et assurer à notre langue sa place dans les congrès scientifiques : c'est du reste l'un des principaux objectifs de la loi que j'ai fait adopter cet été par le Parlement français.

Enfin dans les organisations internationales, la place du français doit être consolidée.

Le second programme doit tendre à relever le défi que nous pose l'émergence des grands réseaux de communication multimédia. À cet égard, les moyens en jeu sont si considérables qu'il n'y a pas d'alternative à une coopération entre pays francophones du Nord, qui sera ensuite ouverte aux pays du Sud et leur profitera directement. Ainsi, la France mène une importante coopération avec le Québec en matière de génie linguistique.

Nous devons veiller à ce que les véhicules francophones puissent circuler sur les inforoutes de l'avenir.

Le troisième programme consiste à promouvoir entre nous une préférence francophone pour la circulation de nos biens et services culturels. J'ai souligné à point hier à la session du Haut Conseil de la Francophonie. Concrètement, il s'agit de faciliter les échanges de spectacles vivants et aussi d'aider à l'édition et à la diffusion des livres, des disques et des nouveaux supports de l'information.

Enfin, le dernier programme, auquel j'attache un intérêt particulier est l'action de la Francophonie en faveur de l'État de droit et de la démocratie. Les tragiques événements du Rwanda et du Burundi ont mis en lumière la nécessité urgente de former en quantité suffisante des magistrats, de soutenir des juridictions aux niveaux national et régional, d'aider les parlementaires dans leur œuvre législative et d'éclairer l'opinion publique.

Cela dit, les programmes mobilisateurs ne peuvent l'être que s'ils se traduisent par une véritable concertation des projets et des moyens. Il ne faudrait pas qu'un habillage astucieux fasse d'eux la simple reconduction des pratiques actuelles. Des actions, qui ne s'inscriraient pas dans ce cadre, devront donc être abandonnées. Nous devons mettre un minimum de courage au service de la lucidité, sans quoi nous ne pouvons pas prétendre avoir une coopération multilatérale.

La multilatéralité implique, d'autre part, que les programmes qui auront été retenus soient financés conjointement par plusieurs bailleurs de fonds. Il faut en finir avec la

juxtaposition chez nos opérateurs de petits projets dont chacun n'est soutenu que par un pays, ce qui leur donne dans la réalité un caractère bilatéral à peine déguisé.

Je ne veux pas dire par là, bien au contraire, que la coopération francophone doive ignorer les apports des coopérations bilatérales. Il doit y avoir complémentarité entre celle-ci et celles-là. L'intérêt des pays du Sud se trouve évidemment dans une synergie intelligente entre le bilatéral et le multilatéral.

Telles sont les grandes orientations de mon ambition francophone. Elles sont réalistes et visent toutes à consolider l'entreprise francophone, et à travers elle, à œuvrer pour un monde pluraliste, riche et respectueux de ses différences.

Norodom Sirivudh

*Ancien ministre des Affaires étrangères
du Royaume du Cambodge*

L'entente francophone

Tout d'abord, je tiens au nom des Cambodgiens francophones et francophiles et de toutes tendances politiques confondues, à exprimer ma gratitude et mes profonds remerciements à l'AUPELF-UREF et à la France, pays hôte aujourd'hui, d'avoir organisé cette rencontre très importante pour notre pays.

Vous savez très bien que, quand nous avons vu, il s'agit de parler de l'entente et je crois que le Cambodge est placé dans un contexte privilégié dans un sens au figuré, pour parler de ces expériences de cette entente. Comment pouvons-nous percevoir la Francophonie philosophique littéraire ? Il est difficile pour un peuple qui a connu, depuis son protectorat, jusqu'à une période perturbée des différentes influences. Personnellement, en tant qu'ancien ministre des Affaires étrangères et peut-être par déformation professionnelle, je pense qu'il faudrait voir aussi l'aspect politique et je rejoins tout à fait les propos de Monsieur le ministre Jacques Toubon, qu'il est parfois intéressant et nécessaire de voir la Francophonie politique. Et je vous prie de m'excuser auprès de nos chercheurs et académiciens, mais il est difficile pour le Cambodge de ne pas dire que les raisons politiques ont beaucoup influencé le choix d'une langue seconde.

On a eu du français et nous avons collaboré dans un contexte bilatéral, multilatéral, dans les années 50, dans les années 60. On a eu de l'américain dans les années 70, et en plus on a eu du chinois dans les périodes aussi difficiles, et on a eu aussi du Vietnamien et du Russe dans les années 80. Je vous prie de m'excuser d'approcher la Francophonie sur cet aspect, car quand on parle de la Francophonie au Cambodge, vous avez un allié. Je ne le cite pas parce qu'il est mon frère mais je pense que vous allez trouver à travers la personnalité sa Majesté Norodom Sihanouk, un allié de taille, un passionné, un Cambodgien francophone et francophile.

Malheureusement, il ne s'agit pas de l'entente, il s'agit des conflits. Je ne suis pas là pour renouer ou remuer le passé mais la présence de la France dans la région était, en fait, très

positive, très positive dans le sens où il n'y a pas eu cette confrontation. Le Cambodge est revenu à sa stabilité à travers la conférence de Paris. Il a amené une paix, une paix j'espère durable. Mais le Cambodge s'est aussi trouvé en face, et entouré d'une région que vous connaissez très bien, anglophone politiquement et économiquement puissante. Je crois qu'il faut que les deux aspects, économique et politique, soient pris en compte dans la politique culturelle, dans les échanges culturels. Je veux dire par là que mon pays souhaite revenir dans cette grande famille francophone et nous l'avons fait. Appartenir à cette grande famille francophone veut dire quoi pour le Cambodge ? Cela veut dire que nous appartenons à un groupe de pression – il est difficile de parler de l'entente et de pression – mais à l'évidence aux Nations Unis, appartenir à la Francophonie c'est appartenir à un groupe de pression qui pourrait prendre des positions communes, pas sur tous les problèmes mais au moins, par exemple, sur la solidarité dans le combat des droits de l'homme, dans le combat à la recherche d'un État de droit et Dieu sait qu'à travers le français, la langue française, les Cambodgiens se sont retrouvés encouragés. Combien de recherches sur notre propre identité culturelle ont été faites en français ! Un soutien et un support linguistique importants ont été apportés par la France. C'est en fait une philosophie qui dépasse largement le côté philosophique et littéraire. Je veux dire tout simplement qu'il ne s'agit malheureusement pas d'un partage, il s'agit d'imposer ou il s'agit de collaborer ou il s'agit d'un combat de présence. Et un combat exige les moyens, un combat exige également une certaine collaboration des deux partenaires. Les Cambodgiens souhaitent une Francophonie économique. Il s'agit d'une présence concrète des partenaires bilatéraux ou multilatéraux sur le plan de l'économie, les présences des sociétés françaises et francophones, des télévisions francophones qui vont servir de pont entre l'aspect culturel et l'aspect économique. Nous pensons que dans cette région, qui est fortement anglophone, l'anglais est nécessaire, mais le français est un plus. Il ne s'agit pas confrontation, ni de compétition, il s'agit de gérer une chance d'avoir cette note qui représente une particularité pour notre Cambodge et pour d'autres pays de la région comme le Viêt-nam et le Laos. Le Cambodge verra d'un très bon œil ce sommet bientôt en Asie de la Francophonie et mon petit Cambodge souhaite et espère que s'il y a un sommet au Viêt-nam, la conférence ministérielle de la Francophonie puisse se tenir à Phnom-Penh.

En guise de conclusion, je dirais que la Francophonie est un combat. Le Cambodge essaie de retrouver le respect des droits de l'homme. Nous essayons d'établir un État de droit et même pour un Prince ou un ancien ministre – je suis très impressionné de parler à la Sorbonne, car c'est ici, dans cette prestigieuse assemblée que beaucoup d'hommes politiques cambodgiens ont fait l'histoire. Ce n'était pas toujours dans le bon sens, mais ils étaient à la Sorbonne. Je n'en dirai pas plus mais je dois reconnaître que cette rencontre entre partenaires et entre différents peuples ayant le français en partage, doit revêtir des

aspects concrets. Et je souhaite que avec l'appui de la France et d'autres partenaires multilatéraux, le Canada, la Communauté française de Belgique, et d'autres, à travers l'AUPELF-UREF et d'autres acteurs très actifs comme l'ACCT et TV5, nous retrouvions un Cambodge indépendant, un Cambodge proche, encouragé par cette grande famille de la Francophonie et un Cambodge prospère qui intègre le respect des droits de l'homme et qui soit finalement un État de droit. Et quand nous parlons de droit, je sais que c'est un grand combat actuellement à Phnom-Penh, car il s'agit du droit français, selon l'inspiration napoléonienne et aussi du droit anglais le Commonwealth. Je crois que la grande famille pourrait nous assister fortement, que ce modèle de droit auquel les Cambodgiens et les dirigeants cambodgiens et le peuple cambodgien aspirent soit un succès. Je n'ai rien contre le Commonwealth, mais, traditionnellement, nous nous sommes basés sur cette loi dont l'inspiration se trouve à Paris. Merci de votre attention.

Jacques Legendre

Sénateur

*Président de la Commission politique
et de l'administration générale de l'AIFLF*

L'entente francophone

Mes premiers mots seront pour remercier, au nom de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche (AUPELF-UREF) d'avoir bien voulu nous associer à la séance solennelle d'ouverture des États généraux de la Francophonie scientifique. C'est pour moi à la fois un honneur et un plaisir de participer à votre réflexion sur ce grand projet, celui de la construction, de l'entente, de la communauté francophone.

Les États généraux de la Francophonie scientifique, qui s'ouvrent aujourd'hui, sont à la fois un événement attendu et un événement novateur. C'est un événement attendu parce qu'organisé dans la perspective du sixième sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, qui aura lieu à Cotonou en décembre de cette année. Il apparaît important qu'il y ait une concertation de tous les acteurs de la Francophonie pour préparer les décisions qui seront prises en commun dans les domaines stratégiques.

C'est un événement novateur, non seulement parce que nous sommes réunis pour la première fois dans cette configuration, mais aussi parce que les problèmes dont nous allons débattre constituent l'un des enjeux fondamentaux de notre époque et de notre communauté. Vous aurez noté le fait que les intervenants à cette séance solennelle viennent de divers milieux et de diverses disciplines composant la Francophonie. C'est la preuve, une preuve de plus, de l'existence de l'entente francophone.

En effet, aujourd'hui, bien des opérations ont été réalisées, d'autres sont en cours ou projetées. Il n'est donc plus question de combat pour une entente francophone. Elle est une réalité vivante dont nous nous réjouissons. Elle s'est traduite à travers les Sommets, notamment par un effort d'institutionnalisation de l'activité francophone et par la mise en œuvre des décisions prises en commun. Vous savez combien les parlementaires de l'AIFLF sont attachés et attentifs à la construction d'une Francophonie vivante, c'est-à-dire large, ouverte et plurielle.

- Large, car non limitée à quelques communautés mais au contraire axée sur une solidarité multiforme des États, peuples et hommes du Sud et du Nord ;
- Ouverte, car susceptible de réunir tous ceux qui accordent à notre langue un rôle plus ou moins privilégié, dans une dynamique qui intègre les dimensions aussi bien scientifiques, culturelles que commerciales ;
- Plurielle, car fondée sur la différence, sur la diversité des langues et des cultures.

Il ne s'agit pas pour nous de revenir sur un débat bien connu qui a retenu depuis des années l'attention des intellectuels, il est simplement question de souligner l'importance que revêt pour nous une présentation aussi globale et générale de la vision de notre communauté qui a été notre préoccupation essentielle depuis la création de notre assemblée en 1967. Beaucoup de choses restent encore à faire. La Francophonie est riche et pleine d'avenir.

Comme le disait M. Stélio Farandjis ; Secrétaire général du Haut Conseil de la Francophonie, « l'essentiel n'est pas dans la définition du sens des mots donnée par nos dictionnaires, il est dans l'emploi que l'on fait de ces mots. »

Ainsi, au delà du poids idéologique que certains veulent considérer autour de la notion de Francophonie, il ne reste pas moins que ce concept est une idée toujours rénovée et d'avenir pour le XXI^e siècle.

Des problèmes bien concrets et bien immédiats se posent aujourd'hui à notre communauté. Ils constituent donc des défis à relever.

Comment construire un espace scientifique et technique francophone ? Comment construire un espace audiovisuel francophone et un espace francophone de l'information ? Autant de défis qui justifient la convocation des États généraux de la Francophonie scientifique. Autant de défis qui touchent à l'avenir de cette immense entreprise, cette immense aventure qu'est devenue la Francophonie et qui suppose des efforts également immenses de la part de tous.

Ma conviction est que tant que les problèmes subsistent, ce mot, ce concept de Francophonie, continuera à parler de plus en plus au cœur de millions de femmes et d'hommes en quête d'un espace de paix et de développement harmonieux, un creuset où se forge et se vit l'humanisme des temps nouveaux.

C'est là une nécessité qui devrait conduire, dans de nombreux cas, à une véritable réflexion, prenant mieux en compte les moyens et les besoins d'aujourd'hui.

Je suis convaincu que ces États généraux seront à la hauteur des espoirs que ces réunions ont fait naître sur l'avenir de la Francophonie.

C'est le vœu qu'au nom de l'Assemblée internationale des Parlementaires de langue française, je forme avec vous.

L'entente francophone

Je suis particulièrement heureux de me retrouver ici parmi vous à l'occasion des États généraux de la Francophonie scientifique, ces États généraux s'inscrivant dans le cadre de la réflexion sur les enjeux stratégiques qui conditionnent l'avenir d'un espace commun d'accès au progrès. Il est heureux que notre opérateur pour l'enseignement supérieur et la recherche, que le monde universitaire et des chercheurs, s'engagent dans une réflexion sur la Francophonie, formulent les problèmes et fassent des propositions. Il reviendra alors aux États et gouvernements la tâche d'opérer les choix et de prendre les décisions qui s'imposent.

La reconnaissance des enjeux de notre organisation, l'identification des moyens pour les atteindre et la préparation du sixième Sommet constitueront nos priorités au cours de la première année de mon mandat. De multiples domaines interpellent l'avenir de notre projet francophone. Quels sont ces enjeux ?

1. Enjeux de solidarité d'abord : notre communauté regroupe des membres à revenus très variables. La plupart, au moins les trois quarts se retrouvent parmi les pays dont les économies sont les moins avancées. L'avenir de la langue française en tant que langue de communication universelle, utilisée pour l'ensemble des échanges d'une société moderne, mais aussi comme vecteur de communication des valeurs qui nous différencient et de ce fait même témoignent de l'universalité de notre projet, cet avenir disais-je, se joue et continuera de se jouer au Sud.

Sans vouloir que les pays francophones s'expriment partout et sur tout de la même voix, ils sont en position, sur bien des sujets d'intérêt commun, de s'exprimer à l'unisson, de prendre des décisions communes, en un mot de faire entendre leur voix, notamment la faire entendre en français dans les organisations internationales auxquelles ils adhèrent.

Je pense, notamment, à l'ONU et à tous les organes qui lui sont rattachés, ainsi qu'aux

organisations régionales où plusieurs d'entre nous sont présents, aux tables de négociation comme l'Union européenne, pour les partenaires de l'Europe, à l'Organisation de l'Unité africaine pour les autres membres africains, au GATT et à l'ALENA pour les partenaires de l'Amérique.

2. Enjeux de solidarité aussi lorsque l'un de nos membres est frappé par une tragédie. Il n'est pas toujours possible de contenir ou de prévoir mais nous ne pouvons comme membres d'une même communauté afficher l'indifférence et nous contenter de bonnes paroles. Les chefs d'État et de gouvernement réunis en Sommet ont insisté pour que les différentes Instances mettent tout en œuvre pour travailler à la résolution de ces crises. Ils ont aussi affirmé la primauté de l'autorité politique, conscients que cela les engageait eux-mêmes à une plus grande disponibilité pour la réussite des ambitions de la Francophonie.

3. D'autres enjeux propres à la survie même de la langue française obligent à la réflexion et à des actions urgentes et cohérentes. Je n'entreprendrai pas ici d'énumérer tous les domaines dans lesquels la Francophonie doit résolument s'investir. Je dirai simplement que les sujets retenus par ces États généraux en donnent, d'une certaine manière, une idée : construire un espace de l'éducation, du savoir, de la recherche ; renforcer un espace de la culture et de la communication ; constituer partout l'État de droit, renforcer la démocratie ; soutenir le développement. Comment ne pas adhérer à ces objectifs à long terme tout en sachant, par ailleurs, que l'on ne pourra pas tout faire en même temps, qu'il faut donner à la Francophonie des priorités et un calendrier.

Le Conseil Permanent de la Francophonie lui-même doit s'affirmer, se consolider dans la perspective ouverte par nos Chefs d'État et de Gouvernement pour être cet instrument de leur volonté politique qui nous fait encore défaut. La dynamique, le regroupement francophone, la Francophonie politique mise en place en 1986 par les premiers Sommets, doivent naturellement s'appuyer de plus en plus sur une structuration politique forte, reconnue, unifiée. Instance représentative composée de représentants de quinze États répartis sur toute l'aire géographique de la Francophonie, le Conseil Permanent de la Francophonie doit donner un contenu politique à la Francophonie ainsi qu'exercer un contrôle général sur les activités des opérateurs : l'ACCT, opérateur principal, l'AUPELF-UREF pour les problèmes d'enseignement, de formation et de recherche et TV5 pour l'audiovisuel. Le CPF est l'animateur, le coordinateur et l'arbitre, tant dans le domaine politique que dans ceux de l'économie et de la coopération. Il est, enfin, le garant de la conformité des actions aux décisions des chefs d'État et de gouvernement.

La Francophonie doit à cette étape de sa construction se rassembler, pour atteindre à une visibilité et à une efficacité convenables sur la scène internationale. Nous disposons à cette fin d'une façon d'agir qui nous est propre et qui peut concourir à l'atteinte de la

mobilité recherchée. Je ne parle pas ici de quantité mais bien de qualité. Nos actions doivent s'articuler autour des paramètres suivants :

- **Fonctionnement en réseau** : il caractérise entre autres l'UREF et constitue l'une des marques d'excellence du programme scientifique car il permet de mettre en commun ce que nos sociétés diverses et plurielles ont de plus performant et de plus riche, leurs ressources humaines.
- **Esprit multilatéral** : des programmes conçus, financés et réalisés par l'ensemble des membres et pour le bénéfice de l'ensemble. L'approche multilatérale est plus humaniste. C'est précisément là où notre projet commun se différencie des autres coopérations. Le financement est assuré par chacun à hauteur de ses capacités financières mais chacun doit disposer d'une voix égale.
- **Complémentarité des opérateurs** : on fait souvent le reproche aux opérateurs de travailler en solitaires, d'ignorer ce que font les autres ou encore de faire double emploi. Il est impératif qu'ils se concertent et évitent de se concurrencer. Plusieurs programmes appellent des actions conjointes. A titre d'exemple, l'enseignement du français langue seconde peut et doit mobiliser l'UREF, l'ACCT, TV5, chacun devant travailler dans la mission que lui ont assignée les Chefs d'État et de Gouvernement. Lors des Sommets de Dakar, de Chaillot et de Maurice des résolutions sur l'institutionnel ont été adoptées. Il est grand temps de les mettre en œuvre et de les appliquer. Leurs contenus ont été débattus et ont fait l'objet de longues discussions politiques. Elles sont précises. J'entends veiller à leur application.

Nous devons faire en sorte que la Francophonie soit attrayante, qu'elle soit, dans le monde, un pôle d'attraction et une référence par la solidarité qu'elle exprime, par les actions qu'elle met en œuvre dans les pays les plus démunis, par les valeurs qu'elle exprime et qu'elle est à peu près seule à exprimer dans un monde aujourd'hui sans voix et sans repères.

Je vous remercie de votre attention et puis vous assurer que le CPF portera la plus grande attention aux résultats et aux recommandations de vos travaux.

Les trois identités d'un écrivain francophone

Je me réclame de trois identités culturelles.

La première est mon identité nationale. Je ne la justifierai ni ne la décrirai, sinon en termes télégraphiques. Elle est à l'ordre du jour depuis plusieurs décennies. Nous l'avons d'abord appelé négritude, puis sentiment national, puis authenticité, finalement nous nous avons tous adopté le vocable d'identité.

Lorsqu'on a été colonisé l'identité nationale n'est jamais acquise. Nous devons chaque jour repartir à la quête de nos racines. Je recherche mes Afriques aussi bien dans le temps, que dans l'espace, quelquefois en profondeur. Chaque Africain est semblable aux lamantins du célèbre poème de Senghor qui, chaque nuit, remontent le fleuve pour se désaltérer à la source. Que l'on soit un pur-sang (si ce terme à un sens) ou un sang-mêlé, notre identité ne nous est donnée ni au berceau ni avec la morve au nez.

La prise de conscience de nos identités nationales nous a fourni notre légitimité. Grâce à elle, nous avons cessé de nous exprimer d'une manière empruntée. Elle nous a permis de donner à apprécier un ton littéraire nouveau. Cette vague nouvelle a non seulement affecté les thèmes abordés mais a également suscité un renouvellement des formes d'expression. Jacques Roumain, le premier, en Haïti, Ahmadou Kourouma en Afrique, Édouard Glissant, Simone Schwartzbart, Raphaël Confiant, Patrick Chamoiseau et Gisèle Pineau aux Caraïbes, ont donné une nouvelle saveur aux langues dans lesquelles ils s'exprimaient. Depuis eux, nous n'avons plus honte de parler avec nos différents accents.

Mais aujourd'hui, ce sont surtout des limites de l'identité nationale que je voudrais vous entretenir. Il pourrait suffire à cet effet de répéter le mot du jeune Wole Soyinka selon qui « le tigre n'a pas besoin de crier sa tigritude ; il la vit » ou de rappeler quelques exemples célèbres de dévoiements de la négritude tels que le duvaliérisme ou la politique d'authenticité de quelques dirigeants africains. Sur le plan de la vie, le culte prononcé de l'identité culturelle, nationale ou religieuse, conduit à des attitudes d'exclusion qui font le

lit de l'obscurantisme ou du fondamentalisme. Nos civilisations étaient riches de sagesse, mais elles possédaient, comme toutes les cultures des zones de barbarie. Le féticheur soignait et guérissait, tandis que le sorcier, jetait des mauvais sorts et tuait. Nous avions des héros, des sages, mais aussi des esprits retors, vils et peu reluisants. Sans la complicité de certains de nos ancêtres, la traite négrière n'aurait jamais fait d'aussi gros profits. Nous portons la responsabilité de cet odieux trafic tout autant que les trafiquants venus d'au-delà des mers. Il existe aussi dans nos cultures des attitudes d'exclusion contre le voisin dont les tatouages sont différents des nôtres, dont les coutumes et la langue nous sont incompréhensibles. Pour ouvrir l'esprit de ses contemporains, Montesquieu fustigeait ceux qui s'étonnaient qu'on fût Persan. Aujourd'hui, en Afrique, nous nous demandons encore comment ceux qui vivent à peine de l'autre côté de la rivière, ou sur l'autre versant de la montagne, peuvent être Hutu, Tutsi, Bakongo, Baluba ou Batéké. Aveuglés par des préjugés, qui pourraient bien mériter le nom de nazisme tropical, nous sommes capables, dans certaines circonstances, de nous jeter, la machette à la main, sur le voisin et de l'éliminer, comme si nous étions des fauves lancés à la chasse de proie appartenant à une espèce différente.

Réfléchissant sur l'actualité de sa région, mon ami Predrag Matvejevic, un écrivain de l'ancienne Yougoslavie, déclarait récemment, qu'à force de rêver de nos identités et d'idéaliser l'histoire de nos petites communautés, nous les avons fait surgir dans la réalité de notre quotidien, sous forme de cauchemar.

Avions-nous donc oublié que les droits de l'homme n'ont progressé que sous l'action de penseurs et d'écrivains qui n'ont pas craint de « trahir » leur communauté ?

Quand Montaigne se fait Amérindien contre les Européens, il est accusé de trahison par les siens ; ainsi de Montesquieu, de l'Abbé Grégoire, de Las Casas, de John Brown, pour ne citer que quelques uns. Ainsi, tout récemment d'André Brink, de Breyten Bretenbach, de Doris Lessing et de Nadine Gordimer, qui n'ont pas hésité à vivre la situation inconfortable du nègre-blanc, à moins que ce ne soit celle du Blanc-nègre, aux temps de l'apartheid. Et je n'oublie ni Salman Rushdie, ni Taslima Nasreen. Pour un René Depestre qui peut clamer sans être inquiété, « bonjour et adieu la négritude », que d'écrivains algériens, martyrs pour avoir voulu enrichir par leurs œuvres et leurs vies leurs identités culturelles, pour avoir proclamé que la Francophonie constituait une dimension de leur identité nationale. A des degrés divers, l'écrivain est, selon la formule d'Aragon, « en étrange pays, dans son pays lui-même ».

Ma deuxième identité est mon identité internationale.

J'appartiens en effet à plusieurs familles et mon œuvre se nourrit indistinctement aux mamelles qu'elles m'offrent. Au delà du Congo, je me sens Africain. Les ouvrages de Senghor, de Chinua Achebe, de Wole Soyinka ou de Ben Okri me concernent et m'aident à mieux comprendre mes compatriotes Congolais. Et par delà le continent, je me sens

solidaire de la famille francophone, de tous ces écrivains auxquels j'accède sans intermédiaire parce que nous avons en partage une complicité d'expression.

Français langue nationale ? Français langue officielle ? Français langue première ou seconde ? En tout état de cause, le français n'est plus en Afrique une langue étrangère. D'origine étrangère, elle est aujourd'hui une langue africaine, au même titre que nos langues maternelles. Ma grand-mère faisait quelquefois l'effort de me parler *en* français, mon père parlait lingala et *le* français, je prétends parler français.

Au delà de la Francophonie, je me sens solidaire de la diaspora noire des Amériques et des Antilles : Richard Wright, Langston Hughes, James Baldwin, Nicolas Guillen, Lovelace, n'ont jamais mis les pieds au Congo, pourtant c'est pour moi qu'ils ont écrit. Ils constituent une partie des Afriques que découvre le « chercheur » d'un de mes romans.

Aux temps de la lutte coloniale et au cours des premières années de la construction nationale, je me faisais un point d'honneur de brûler les livres d'histoire qui prétendaient que mes ancêtres étaient les Gaulois.

- Aujourd'hui, je proclame que, tout bien considéré, à côté de mes ancêtres bantous, je possède aussi des ancêtres Gaulois. Mieux, je les revendique. Il ne s'agit évidemment pas de Vercingétorix, mais de Homère, de Platon, d'Ovide, de Montaigne, de Montesquieu, de Voltaire, de Jean-Jacques Rousseau, de Flaubert, de Goethe, de Heine, de Shakespeare, de Rainer-Maria Rilke, mais je m'essouffle. Il serait plus simple, plus clair et plus pratique de dire qu'il s'agit de cette bibliothèque que je me composerai à la hâte, pour mon île déserte. Il s'agit surtout d'Antigone.

J'ai longtemps cru que le multiculturalisme était le lot, du métis, la marque de sa bâtardise, sa rouelle. En fait, c'est le lot commun : les écrivains ressemblent plus à leurs frères qu'à leur pères. A la limite, le concept de littérature nationale est discutable. Les écrivains entretiennent entre eux des liens et des dialogues, qui se rient des frontières et du temps. Seule quelquefois, la langue empêche certaines rencontres. Une littérature qui se nourrirait uniquement du patrimoine nationale ressemblerait à ces familles qui pratiquent le mariage consanguin. Elle ne dépasserait pas le niveau du provincialisme, se scléroserait et dépérirait par manque d'oxygène. Plus grave, à force de pratiquer l'exclusion, elle générerait le sectarisme, l'obscurantisme et l'étroitesse d'esprit. Elle dégénérerait. Une véritable création artistique échappe à son auteur, à la société qui l'a vue naître, elle échappe aux rides du temps. Peut-on dire sans sourire que Platon et Homère sont d'abord et avant tout des Grecs, rien que des Grecs ; que Shakespeare est Anglais, rien qu'Anglais ? Ou, s'ils le sont quand même, c'est d'une Grèce et d'une Angleterre, qui ne ressemblent pas à celles d'aujourd'hui et qui sont remplis de situations et peuplés de personnages qu'il m'est donné de rencontrer chaque jour au Congo.

Ma troisième identité, celle qui constitue la signature de l'écrivain, est mon identité personnelle.

Lorsqu'une littérature se trouve dans la période de lutte d'indépendance ou de construction nationale, elle a tendance à mettre l'accent sur l'identité nationale et à noyer l'identité individuelle. L'individu s'identifie à sa communauté et n'existe que par elle seule. Deux écrivains égyptiens, qui publient sous le pseudonyme de Mahmoud Hussein, ont analysé ce phénomène dans un ouvrage intitulé *Version sud de la liberté*.

En effet, dans les littératures militantes, les auteurs disent plus souvent *nous* que *je*. Et quand il leur arrive de s'exprimer à la première personne du singulier, c'est en fait à un *je* collectif qu'ils ont recours. Quand Césaire, Senghor et Damas disaient *je*, nous savions que c'était *nous* qu'ils entendaient. Ainsi d'Antonine Maillet qui, non sans malice et quelque coquetterie, nous déclarait il y a quelques jours, qu'elle avait, malgré les apparences, trois cent et quelques années.

Aujourd'hui, en revanche, et en tous cas plus qu'hier, l'auteur de l'hémisphère sud a le devoir de descendre en lui et de parler en son nom personnel.

Hier, chaque fois qu'effleurait la tentation de dénoncer les dévoiements de l'identité nationale ou les dictatures qui se dissimulaient derrière le drapeau de la nation, nous nous réfrénions de peur, pensions-nous, de faire le jeu de l'ancien colonisateur ou de l'impérialisme. La formulation de la moindre critique sur ce qui se passait chez nous était considéré comme une trahison nationale. Nous nous sentions le devoir de nous présenter toujours comme des chevaliers sans tâche et sans reproche tandis que l'Europe et l'Amérique devaient être globalement inculpées des mille péchés mortels. A l'exercice de cette forme de « centralisme démocratique », nous avons fait le jeu des dictateurs auxquels nous avons servi d'alibi. Au nom du droit des peuples, nous avons étouffé des droits humains. Il faut aujourd'hui pratiquer le culte de l'individu, qui n'a rien à voir avec l'égoïsme. Celui-ci place sa personnalité au-dessus des autres, quitte à les piétiner tandis que celui-là veut le développement de tous les individus sans exception, ce qui implique deux choses : la limite à sa propre liberté et le devoir de tolérance.

Aucune société n'a progressé sans faire sa propre critique, sans que ses créateurs et ses penseurs ne se mettent à contre-courant des bien-pensants. Cela comporte quelques risques : la vie n'a pas été facile pour Montaigne, Descartes, Montesquieu, Voltaire, Victor Hugo et quelques autres de mes ancêtres gaulois. L'Afrique à besoin d'imprécateurs pour sortir des ornières dans lesquelles elle s'embourbe. Ce ne sont pas seulement nos pouvoirs qu'il s'agit de dénoncer. L'heure est venue de passer nos comportements et nos cultures au crible de la raison et à l'étamine d'une éthique universelle. Hitler ne loge pas seulement dans les palais présidentiel. La « bête immonde » dont parlait Brecht, rode aussi dans les camps des réfugiés du Rwanda et du Burundi, elle habite le corps et l'esprit de nombreux réfugiés eux-mêmes.

En terminant par mon identité personnelle, je me place sans doute en marge de ma société réputée collective et solidaire. Mais n'est-ce pas là la rançon de la création qu'elle

soit de nature littéraire ou scientifique. Chaque fois que ce débat m'agite et menace de m'arrêter, c'est pourtant dans la sagesse populaire de mon pays que je trouve des raisons de persister. Car, dit un adage congolais, « Aujourd'hui, tu sculptes le tam-tam dans la solitude, demain il fera danser le pays ».

Langue et savoir

« La libre communication des pensées et des opinions est l'un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ». L'article 11 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen devrait aujourd'hui allonger la liste des moyens d'expression proposés à la liberté du citoyen. Sans doute aussi, dans un contexte marqué par la planétarisation des enjeux et la multiplicité des médias, pourrait-elle inclure au nombre des abus de la liberté toutes les prétentions au monopole des messages ou des images et, pour le dire autrement, garantir à chacun la liberté effective du recours à l'information. Mais dans tous les cas, la libre communication des pensées et des opinions suppose une connaissance partagée de la langue et implique que les mêmes mots aient le même sens pour tous. Le droit à la libre communication ou à l'information passe d'abord par le respect de la langue.

Car les mots sont non seulement le moyen mais la première source de l'information. Le vocabulaire d'une langue se définit à la fois par l'abondance de ses mots et par la richesse sémantique de chacun d'entre eux. Un vocabulaire pauvre (celui qu'utilisent des locuteurs étrangers ou des locuteurs indigènes mal formés) ne manque pas seulement de mots : ses mots manquent de sens. Une langue appauvrie fonctionne comme un simple code et, qui plus est, comme un code dont les utilisateurs ne seraient pas mêmes certains de maîtriser tous les termes. Je ne parle pas ici des langages spécialisés ni des langues savantes ou lettrées, mais de la langue commune qui, précisément parce qu'elle est commune, est à la fois mémoire et culture.

La langue n'est pas simplement un instrument de connaissance ou de transmission des savoirs. Elle est en elle-même savoir et connaissance. Les ethnologues (vous me pardonnerez de parler un instant pour ma chapelle) les ethnologues, donc, ont fait, à l'épreuve des sociétés pour eux les plus lointaines et des groupes les plus démunis

technologiquement, une double expérience. Ils ont constaté d'abord l'extraordinaire richesse du vocabulaire des taxinomies au moyen desquelles ces sociétés ou ces groupes ordonnaient la diversité du monde naturel (animal, végétal, minéral) qui les environnait et du monde humain qui les constituait sous tous ses aspects. Les plus attentifs des ethnologues ont constaté aussi la difficulté, voire l'impossibilité de traduire certains de leurs mots par d'autres mots, sans recourir à la paraphrase et à l'exégèse. Dès l'apparition du langage, a fait remarquer Lévi-Strauss, il a fallu que l'univers signifiât. Le besoin de sens a anticipé en quelque sorte les possibilités de la connaissance. Les découpages sémantiques ainsi opérés dans la texture du réel et qui se sont concrétisés dans les mots de la langue ne sont pas ceux de la science, même s'ils procèdent aussi de l'observation, et ils ne sont pas les mêmes d'une société à l'autre. Mais ils unissent les hommes d'une même société dans un même univers de sens où les mots mais aussi les allusions (les « demi-mots »), les sous-entendus et les silences sont compris de tous. On sait que le télescopage des sociétés et le développement des États modernes peuvent susciter à l'inverse des inégalités linguistiques qui correspondent à d'autres inégalités. Le combat pour la langue doit donc se livrer d'abord sur le front intérieur, si l'on ne veut pas que la langue coupe de ses racines et que des êtres humains soient privés du premier de leurs droits : connaître et parler leur langue. L'inégalité par rapport à la langue est à la fois facteur d'inégalité, d'autisme et d'extériorité – un des signes, mais aussi l'une des causes, des fractures sociales les plus irréversibles.

A ce point trois remarques supplémentaires peuvent être faites.

La première touche à l'information dont les mots sont porteurs : la connaissance de leur étymologie, de leurs usages, de leurs dérivations dans les langues apparentées l'accroît évidemment et, s'il est bien clair que tout le monde ne peut pas détenir une information égale, il reste que la facilité de communication au sens plein du terme est directement fonction des capacités linguistiques des uns et des autres, c'est-à-dire de leurs capacités d'information réciproque. Cela, qui est vrai des langues couramment parlées dans l'ordinaire de la vie commune, l'est tout autant dans la vie scientifique. Dès lors que les sciences, voire la technique, ont besoin d'un minimum d'expression narrative, les malentendus peuvent naître dès l'emploi des mots.

La seconde remarque a trait à la traduction. Elle est toujours difficile. Le traducteur le sait parce qu'il a le respect de la langue des autres. Seul un long apprentissage permet d'acquérir avec une langue autre la familiarité respectueuse que nous ne devrions jamais perdre avec notre propre langue. Dans la pratique courante (celle du tourisme, des colloques ou conférences, des relations de travail) les locuteurs se situent souvent dans une sorte « d'entre deux langues » plus ou moins fonctionnel qui peut parfaitement servir les besoins d'échange immédiat mais dont je suis sûr qu'il limite la portée des échanges intellectuels et scientifiques y compris sous certains de leurs aspects les plus techniques.

La troisième remarque a trait à l'évolution de la langue dans le temps et dans l'espace. Car la nécessité d'un apprentissage aussi précoce et aussi approfondi que possible de la langue maternelle est une chose (les gens sans langue sont des êtres mutilés), mais l'attention portée à la diversification de la langue, à ses créations plus ou moins pittoresques, à sa réalisation, à sa réinvention en est une autre non contradictoire avec la première. Sans langue, les locuteurs sont morts mais sans locuteurs vivants et inventifs, c'est la langue qui meurt. Car elle n'est pas seulement mémoire mais culture et les cultures ne survivent qu'à condition d'évoluer, de se transformer, d'affronter l'avenir. La langue constitue un outil essentiel pour la compréhension du présent et de l'avenir. Aussi bien la voyons nous évoluer sous nos yeux, contrainte qu'elle est de s'adapter à d'autres transformations, aux nouveaux savoirs et aux nouveaux modes de transmission. C'est à cette épreuve que se joue son destin, puisque les langues, comme les civilisations dont parlait Valéry, sont mortelles. Mais elles peuvent mourir de deux façons parfaitement contradictoires : en se généralisant comme une lingua franca minimale ou en croyant se préserver des nécessités du changement – par dilution ou par conservation. Toutes les langues sont fragiles mais la Francophonie conjugue les idéaux de profondeur culturelle, de pluralité et d'ouverture susceptibles d'assurer au français son avenir, de lui garantir un destin en lui ouvrant une aventure.

La Francophonie, ce n'est donc pas simplement le partage d'une langue. C'est le respect de cette intime liaison entre information, communication et savoir qui passe par l'usage de ou la référence à une langue commune mais ne s'y limite pas. J'entends notamment par là que le devoir de Francophonie, si l'on m'accorde cette expression, concerne d'abord les Français eux-mêmes appelés à respecter leur langue, à prendre conscience de la diversité du monde de la Francophonie, des traditions littéraires, culturelles, linguistiques qui s'y sont élaborées, en Afrique, en Amérique, en Asie, en Océanie. La Francophonie, c'est l'exceptionnelle occasion d'appréhender les relations d'altérité à partir d'une identité relative mais partagée et de conduire à bien l'expérience simultanée du même et de l'autre qui est l'une des nécessités essentielles de l'époque contemporaine. C'est dire aussi qu'elle doit nous ouvrir aux autres langues, aux langues des autres et aux autres en général – tant il est vrai que la véritable universalité réside dans l'expérience singulière, pour peu qu'on l'approfondisse, et non dans le recours hâtif à une communication généralisée et superficielle.

Les droits fondamentaux dans la communauté francophone

Les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie sont à l'ordre du jour. Ils le sont dans le monde entier. Ils le sont au sein de la Communauté des États ayant le français en partage, donc à l'AUPELF-UREF et à l'Agence de coopération culturelle et technique. Ce sont les derniers sommets des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie qui ont pris cette décision parce que, ont-ils déclaré, il ne saurait y avoir de développement sans respect des droits fondamentaux de la personne et vice versa : sans respect des individus, il ne saurait y avoir du développement. Il y a là une sorte de cercle vicieux qui n'est pas sans rappeler l'équation bien connue des politologues :

« sous-développement = sur-pouvoir » et vice versa.

Peut-on échapper à cette malédiction ? Peut-on imaginer une situation où le développement va de pair avec un pouvoir limité et contrôlé, au service des collectivités, une sorte de « cercle vertueux », si l'on peut dire, où « développement = soumission du pouvoir au droit » et vice versa ? Et quels sont les moyens d'amorcer ce mouvement ? Ce ne sont pas là des questions faciles. L'UREF a voulu apporter sa contribution à la réflexion sur ce sujet entre universitaires francophones d'Europe, d'Afrique et d'Amérique du Nord. Un réseau de quelque 29 universités ou centres de recherches, dont 9 africains et 5 nord-américains, a donc été constitué pour réfléchir par delà les frontières sur les droits fondamentaux dans l'ensemble de nos pays.

Existe-t-il une conception de l'homme qui soit commune à toutes les sociétés aujourd'hui ? Et cette conception de l'homme est-elle compatible avec la diversité des cultures ?

Les droits de l'homme, tels qu'ils ont pris forme, par exemple dans la Déclaration universelle de 1948, trouvent leur source dans la pensée libérale depuis le XVIII^e siècle laquelle, d'ailleurs, avait déjà la prétention d'être une pensée universelle. Montesquieu, notamment, mettait l'homme au centre de toutes les préoccupations : les gouvernements,

les États n'existaient que pour la liberté de l'individu. Plus anciennement – en remontant même au Moyen Âge « l'État de droit », qui ne portait pas ce nom-là à cette époque, la « *rule of law* » anglaise, le « *Rechtsstaat* » issu de la pensée kantienne en Allemagne, tout cela constitue la pensée européenne, depuis la *Magna Carta* de 1215 jusqu'à 1789 en passant par l'*habeas corpus*. Avant 1789, il y a eu même ces déclarations royales pendant la Fronde, en 1648 et 1649, qui déjà témoignent, au moment où l'absolutisme va s'imposer pour longtemps, de la volonté d'assurer la place du sujet devant le pouvoir. Je vous fais grâce de l'évolution de l'État de droit, qui a servi de soubassement aux droits de l'homme dans les pays européens, éventuellement aussi dans les colonies américaines. Dans ce prolongement de l'Europe qu'a été, pendant un temps, l'Amérique du Nord, la création du constitutionnalisme, qui a porté les droits de l'homme au plus haut niveau de la légalité en a fait des droits désormais constitutionnalisés, fondamentaux donc, non seulement en Occident mais, au moins sur le papier, dans une bonne partie des États du monde actuel.

Cette tradition occidentale a-t-elle donc été transplantée sur d'autres continents ? Chose certaine, on a exporté l'État, que l'on retrouve sur toute la surface du globe. Il peut être au service de l'homme, mais aussi un « Léviathan ». A-t-on exporté l'antidote, l'État de droit, qui est l'ensemble des moyens et des voies de recours qui permettent de contenir le pouvoir, de le limiter, de le contraindre à respecter les libertés et les droits de l'homme ?

On pourrait même pousser les choses plus loin en se demandant non seulement si l'État de droit a été transplanté mais s'il est exportable tel quel ? Il y a des auteurs qui pensent – encore une fois depuis Montesquieu –, que ce n'est guère possible, pour une raison très simple : « Les lois doivent être tellement propres au peuple pour lesquelles elles ont été faites que c'est un très grand hasard si celles d'une nation peuvent convenir à un autre ». Ce doute, qui peut être très utile à nos réflexions, vaut dans le domaine des droits de l'homme comme dans celui des lois en général. Depuis lors, l'Europe lui a donné tort grâce à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, et d'autres systèmes régionaux s'y emploient avec la Convention de San José, en Amérique, et la charte africaine des droits de l'homme. Mais au-delà de ces systèmes régionaux, en Inde, en Chine, qu'en est-il ? Ce serait tout de même inadmissible de laisser à l'écart ces pays qui ont des problèmes considérables de développement et de respect des droits fondamentaux. A eux seuls, ils forment une proportion énorme de l'humanité. Ce sera déjà beaucoup, cependant, de travailler sur les droits et libertés dans les États de la Francophonie.

La question de l'universalité se pose de façon très concrète et nous pourrions prendre comme point de départ deux thèses totalement opposées, parmi d'autres, car il y a sur ce sujet une infinité de discours. Prenons la thèse de Luigi Matarasso, selon laquelle le seul fait d'adhérer à l'ONU montre qu'on adhère à la Déclaration universelle des droits de l'homme et que la question de l'universalité est, dès lors, réglée. A cette thèse répond, par

exemple, Mme Y. Kushalani. Cette Indienne, professeur de droit international, nous dit que « l'idéologie des droits de l'homme est totalement étrangère à l'Asie et au tiers-monde en général ». Le mot qu'elle utilise est d'ailleurs encore plus frappant car, s'exprimant en anglais, elle ajoutait « *they are irrelevant* » (*cela n'est pas pertinent*). Peut-être pensait-elle à son pays où existent encore l'intouchabilité et, ce n'est pas le seul, la servitude pour dettes.

Voilà donc deux thèses totalement opposées, entre lesquelles le Réseau interuniversitaire doit tenter de trouver la voie de la raison et du bon sens. Même dans les pays qui ont donné naissance à ces droits fondamentaux, soit par l'évolution progressive des mentalités, soit par la brutalité des révolutions (en Angleterre, en France et ailleurs), l'application en demeure parfois malaisée. Leur contribution a été très inégale. Ce ne sont pas tous les pays développés qui arrivent à protéger de façon effective les droits de l'homme. De surcroît, comme je l'ai rappelé à l'instant, les anciennes métropoles ont eu le souci d'exporter dans leurs colonies la forme de pouvoir qui leur était familière c'est-à-dire l'État bien plus comme d'y instaurer l'État de droit. C'est là l'origine d'une bonne partie de nos problèmes actuels. Certes, rares sont les pays en développement qui n'ont pas reçu, avant même leur indépendance, ou ne se sont pas donné par la suite de très solennelles garanties constitutionnelles en faveur des droits et libertés individuels, parfois très détaillées, inspirées soit de la Déclaration française de 1789, soit du *rule of law* britannique. Cependant, selon l'expression du juge Kéba M'Baye, cette « orthodoxie définie par l'Occident » a dû céder le pas, chez plusieurs, devant les exigences du rattrapage économique, telles que les ont perçues un certain nombre de dirigeants du Sud, influencés parfois par des doctrines pratiquées en Union soviétique et en Europe de l'Est. Même aux États-Unis, il s'est trouvé une école de pensée, dite « développementaliste », pour soutenir que le passage à l'économie de marché exige un régime autoritaire et ne peut s'accommoder de l'État de droit ou de la démocratie, qui freineraient le démarrage économique.

L'effondrement des régimes marxistes a montré les limites du gouvernement autocratique dans la recherche du développement économique. Au sommet de Chaillot, les dirigeants de la communauté francophone ont pris acte de ce changement, affirmant qu'« il n'existe pas de développement sans liberté, ni de liberté durable sans véritable développement ».

Si, par hypothèse, les États développés ou en développement entendent progresser sur ce chemin et si, aux prises avec cette forme de pouvoir qu'est l'État, le bon fonctionnement de cet État est essentiel, si les libertés et droits fondamentaux sont des conditions de développement, alors surgissent de nombreuses interrogations sur les moyens d'en instaurer effectivement les principes dans la vie quotidienne de chacun de nos pays. Comme l'ont affirmé les ministres de la Justice des États francophones au colloque de Cotonou, en septembre 1991, « la simple proclamation de l'État de droit ne suffit pas ». D'où la nécessité d'y réfléchir, d'en débattre.

La Francophonie peut-elle apporter une contribution originale, prospective, à la pensée sur l'universalité des droits de l'homme ? Cette universalité, avouons le, peut paraître beaucoup plus supposée que réelle, tellement les cultures sur lesquelles elle prend appui ou, plutôt, auxquelles elle s'adresse, semblent être différentes, parfois même antagonistes ou tout au moins partiellement divergentes. C'est dire que cette universalité peut se situer, en dernière analyse, davantage au niveau des énoncés de principes et des hypothèses qu'au niveau des conclusions ou des réalités. Elle prête donc à argumentation et même, avouons-le, à controverse. Cela est inévitable, tellement cette philosophie des droits de l'homme demeure marquée par la contribution essentielle de l'Occident.

Mais l'Occident lui-même a proposé plusieurs modèles d'État de droit, de protection des droits fondamentaux, témoignant de sa propre diversité culturelle. Il est vrai qu'une certaine homogénéisation de ces modèles résulte, surtout en Europe de l'Ouest, de l'action du Conseil de l'Europe et de la jurisprudence de la Commission et de la Cour européennes des droits de l'homme. Les modèles nationaux de l'Occident et le modèle européen sont-ils transposables tels quels en Afrique, en Europe de l'Est ou en Asie ? Sinon, pour quelles raisons d'ordre culturel ? Comment les modèles doivent-ils être adaptés ? Sur quels points ? Existe-t-il un « noyau dur » sans lequel les droits fondamentaux n'offrent plus le minimum de protection des personnes sans lequel l'État moderne devient un instrument de pouvoir hasardeux, voire redoutable ?

En fait, le modèle occidental a subi des fléchissements dictés par d'autres cultures, d'autres systèmes de pensée, d'autres conceptions de la liberté, d'autres préoccupations. Sa raison d'être disparaît-elle à compter du moment où il doit compter avec ces autres cultures ou conceptions ? Cela modifie-t-il l'universalité des droits ? Celle-ci exige-t-elle des droits de l'homme de même contenu ? La liberté peut-elle ou non être « à géométrie variable » ? Les règles relatives aux droits de l'homme sont-elles appelées à connaître une teneur normative uniforme et une effectivité juridique égale ?

Ce débat sur l'universalité des droits de l'homme et la diversité culturelle est sans cesse renouvelé et jamais totalement clos. C'est la question fondamentale qui se pose au Réseau que je coordonne. Par son existence même, ce débat ne témoigne-t-il pas de l'émergence d'un mouvement assurant la convergence mutuelle de l'universel et des particuliers ?

Dans ce débat d'idées, prenons garde cependant d'oublier la dimension concrète de la protection des droits de l'homme. Souvenons-nous de l'expérience souvent pénible de l'Occident : avant les droits de l'homme et la philosophie individualiste, il y a eu la construction malaisée de l'État de droit, c'est-à-dire des recours, procédures et institutions qui permettent la protection des droits.

Peut-il exister des droits véritables sans recours ? Ces recours peuvent-ils exister sans une administration de la justice efficace et impartiale ? Cette impartialité peut-elle exister sans un corps de magistrat intègre et indépendant du pouvoir ? L'administration efficace

de la justice est-elle possible aujourd'hui sans un appareil minimum donnant accès non seulement aux lois et règlements mais à la jurisprudence ?

Dans nos recherches partagées, nous nous pencherons sur deux ordres de problèmes :

1. Aspect philosophique : existe-t-il dans la Francophonie une conception commune de l'homme et de sa dignité ? Quel peut être l'apport des cultures au respect de l'homme ? Existe-t-il une diversité de points de vue propres à contribuer à une commune idée ?

2. Aspect concret, j'allais dire « instrumental » : l'État de droit, avec ses exigences, qui le rendent si difficile à établir et à maintenir peut-il être transplanté en dehors des pays qui l'ont vu naître ? Existe-t-il des modèles africains, par exemple, de protection des individus qui feraient appel aux traditions de chaque pays ? Peut-on tabler sur des méthodes, des mécanismes, des institutions qui ne soient pas ceux des pays développés ?

Enfin, dans la mesure où l'État de droit à l'occidentale est l'antidote à l'État importé d'Europe, quel peut être l'apport de la coopération Nord-Sud ? Quel doit être l'apport de l'AUPELF-UREF et de l'ACCT ?

Voilà les questions qui nous intéressent. Elles ne sont pas simples, mais notre réflexion permettra d'approfondir l'action de la Communauté francophone dans un domaine qui, sans doute, constitue l'une des clés de voûte de la construction d'une communauté universelle des peuples.

Comme vous l'avez écrit, M. le Recteur, la Francophonie a un avenir si elle réussit à conforter les États de droit.

En français dans le monde

Devant l'immensité et la complexité du thème proposé par les organisateurs de cette rencontre, « le français dans le monde », j'ai préféré m'en tenir plus modestement au thème de la possibilité d'expression francophone sur la planète, autrement dit « en français dans le monde », comme on dit « en français dans le texte ».

Sur le plan intellectuel, ce thème du français dans le monde, riche en controverses possibles, s'inscrit dans plusieurs problématiques. Celle qui examine les rapports entre un moyen spécifique d'expression et de communication, une langue, et les activités particulières de connaissance, de recherche, de découverte et de pédagogie, la science, le savoir, n'est certainement pas la moindre.

Alors qu'une langue est un objet relativement bien défini, que le français est un système bien perçu, malgré de nombreuses ambiguïtés, la science ne se laisse pas appréhender simplement. Les frontières entre le français et l'anglais, et l'espagnol, etc. sont somme toute assez nettes, mais celles que l'on trace entre science et technique, entre science et perception ou transmission des connaissances notamment par l'école et par la vulgarisation médiatique sont étonnamment floues.

L'activité scientifique, en effet, n'est pas plus pure que l'activité langagière. Certes, la dernière nommée est la proie d'attitudes affectives, alors qu'on aurait grand avantage à lui appliquer une analyse scientifique, précisément ; mais, avec l'imprécision et les confusions de son appréhension, le langage et les actes sociaux qu'il implique dépendent clairement d'un choix fondamental entre des langues disponibles, prédéfinies, normalisées et en même temps sièges de variations et d'évolutions. Face à ces choix assez clairs : user de la langue maternelle ou d'une langue d'emprunt, choisir une langue individuellement ou collectivement, se soumettre à l'histoire ou céder au prestige, le sort des discours de savoir me paraît beaucoup plus ambigu. En effet le savoir, comme le sentiment, comme l'action, pénètre le langage et le colore dans ses usages. Par ailleurs, le langage-outil, le

principal instrument d'expression et d'échange pour l'espèce humaine, repose sur un langage-phénomène, étudiable en tant que système formel et sémantique, et surtout incarné en objets distincts, les langues, elles-mêmes abstraites de la réalité sociale des usages et des discours.

Le recours à une langue plutôt qu'une autre dans les activités humaines dépend de choix et d'héritages. Mais l'héritage d'une langue, comme celui d'une culture, est lui-même le résultat neutralisé d'une succession de choix souvent inconscients. Le territoire originel du français a dû *choisir* d'abord d'abandonner la langue celtique au profit des dialectes issus du latin, puis *choisir* d'écarter, ici et là, les idiomes germaniques d'envahisseurs. Les guerriers francs eux-mêmes, ainsi que les Normands, ont dû se convertir par volonté propre à ce mélange dialectal. Il a fallu que le déclin de la féodalité, qu'il soit subi ou provoqué, s'accompagnât d'un réglage centralisateur pour faire reculer les dialectes au profit d'une forme plus assumée, moins spontanée de langage, forme soutenue par la volonté politique comme par le désir d'un outil culturel commun.

C'est à partir de cet héritage repensé et réinventé que la nébuleuse dialectale gallo-romaine devint langue ; situation fréquente, car l'aventure historique de quelques dizaines de langues « expansives », parmi des milliers d'idiomes, se ressemble en ce que les contraintes de l'histoire sociale, économique, militaire, les choix de l'histoire culturelle et politique s'y mêlent pour produire une communauté spécifique d'expression et de communication. D'abord orale, puis aussi écrite cette écriture étant propre à la fin des préhistoires cette communauté s'instaure en un berceau géopolitique et géoculturel. Devenue consciente et assumée, elle tend dès lors à se répandre. Ce faisant elle ne peut que limiter, contraindre, parfois détruire, les communautés d'expression qu'elle atteint et tente de submerger. Pour celles-ci, le choix est de se maintenir avec toutes leurs fonctions – comme le fait aujourd'hui le français au Québec face à la pression de l'anglais – ou bien de conserver les fonctions fondamentales tout en renonçant à d'autres activités plus élaborées – comme il est arrivé aux créoles. Reste le choix ou la nécessité de reculer et de disparaître, – comme ce fut le cas de nombreux patois hérités des dialectes gallo-romains et notamment du remarquable ensemble occitan, malgré un somptueux héritage de pensée et de beauté littéraire. C'est alors, comme lorsque les parlers gaulois de France, d'Aquitaine, de Wallonie ou d'Helvétie se sabordèrent, un choix négatif, dramatique et douloureux.

Le choc des langues dans l'Europe médiévale, puis dans le monde à partir de la Renaissance, a pu engendrer de tels drames. L'aventure conquérante de quelques peuples européens a été suffisamment jugée pour qu'on y insiste. Au génocide des Amérindiens a correspondu le saccage et la destruction de leurs langues, au point que quatre idiomes venus d'Europe se partagent la quasi-totalité des signes échangés sur cet immense monde, que la seule impudence des conquérants osa qualifier de « nouveau ». Toute expansion de ce type, malgré les valeurs qu'elle peut créer, se paye par des violences. Ainsi, pour que se

développe la science moderne, d'abord avec l'aide de langues commodément embaumées, comme le latin, puis de langues vives parmi les plus actives : l'espagnol, le français, l'allemand, l'anglais, ailleurs l'arabe, le chinois, il a fallu que d'innombrables paroles maternelles soient maintenues dans des ghettos intellectuels, ou même physiques, et souvent éliminées.

Ce combat incessant, fruit du multiple et du changeant qui habitent toute société, doit aboutir à des visées universelles, qui se nomment échange, expression d'un idéal, compréhension réciproque, connaissance du grand objet qui nous englobe, et du Soi-même désigné par Platon, ou plutôt du Nous-même. Qui se nomme, en un mot galvaudé, humanisme.

Il me semble que, par sa visée universelle, la vocation scientifique et plus largement cognitive et gnostique du langage manifeste la tension historique vers l'Un qui corrige un état objectif de multiplicité confuse, d'ailleurs gage de liberté, état que symbolise le mythe de Babel.

Sous cet angle, la liste très restreinte des systèmes linguistiques voués par l'histoire à circuler parmi les plus vastes communautés humaines manifeste une tendance unifiante que l'on peut comparer à celle qui rapproche certaines activités humaines entre elles. D'un côté, un foisonnement de « dialectes culturels », si l'on peut dire, qui signent les identités sociales. De l'autre, de grands codes unifiants, telles les techniques, ou les sciences qui les inspirent. L'équilibre entre ces deux pôles, celui de la variété légitime et nécessaire des activités humaines et l'unité vers laquelle devrait tendre l'espèce est obtenu dans la lutte et l'injustice. La science moderne elle-même, loin d'être pure tension vers l'universel, impose ses principes nés à l'est du bassin méditerranéen puis en Europe. Et justement, la structure des langues, celle de leurs lexiques qui organisent la pensée, nous montrent qu'avec d'autres dominations historiques, le savoir humain pourrait être tributaire d'autres principes : la science proprement chinoise, qui s'est superbement développée dans le passé, a dû céder à la science occidentale ; la mathématique topologique qu'implique l'image linguistique de l'espace, du temps et des nombres dans les langues amérindiennes ou africaines, ne s'est pas exprimée.

Derrière l'unité de la visée scientifique, le conflit des structures de pensée, la multiplicité cognitive qui correspond à celle des langues n'est que rarement évoquée.

Rameaux concurrentiels du vaste ensemble indoeuropéen, l'anglais, l'espagnol, le français, l'allemand, le russe jouent un rôle mondial dont l'importance globale est disproportionnée à celle de leur point d'origine. Toutes, à côté du néerlandais, du portugais – et tout autrement de l'arabe, du chinois (en négligeant les multiplicités langagières que recouvrent ces désignations) – ont proprement – c'est-à-dire soit militairement, soit politiquement, soit économiquement – colonisé, d'ailleurs en s'affrontant, de grandes sociétés hétérogènes, créant des ensembles, d'abord matérialisés

par des Empires, où est employé et imposé un remarquable outil de communication et d'expression, une langue bien perçue, bien délimitée, bien écrite et bien décrite, une langue somptueusement vêtue d'œuvres et mondialement célébrée (on dit « la langue de Shakespeare, « la langue de Molière », « la langue de Goethe » à propos de n'importe quel énoncé anglais, français ou allemand), une langue qui se présente preuves à l'appui comme apte à la connaissance du monde.

Le paradoxe des situations actuelles, concernant l'usage exporté de ces quelques langues, le paradoxe de la Francophonie, donc, est que les concepts issus de l'impérialisme occidental, visent aujourd'hui à détruire les vestiges du colonialisme politique et à combattre les conditions mêmes de leur apparition historique.

L'expression même de « Francophonie » exprime ce paradoxe : *-phonie* limite à la parole ce qui doit être commodité d'échange, écriture, et, comme on dit aujourd'hui, multimédias ; *franco-*, comme au moyen âge *linguafranca*, désigne un système de communication, avec une homonymie gênante. Les Francophones se veulent une fraternité égalitaire, alors même que les esprits réalistes insistent sur les inégalités de fait ; et voilà qu'ils se désignent par un ethnique d'origine germanique devenu la signature d'un pouvoir politique, d'un État, pour défendre aujourd'hui une constellation d'États très différents les uns des autres. Les mêmes ambiguïtés habitent l'hispanophonie, l'arabophonie et de manière éclatante, l'anglophonie aujourd'hui assumée par ces États-Unis d'Amérique qui obsèdent le monde, dans tous les sens de ce verbe.

La Francophonie n'est pas une « parole de la France », mais cette communauté d'êtres humains qui, par choix individuel, par choix collectif ou par acceptation d'une contrainte historique, s'exprime et communique à temps partiel ou à plein temps dans une langue appelée « le français ». Cette lourde définition manifeste une autre ambiguïté : l'acceptation d'une contrainte historique s'applique sans réserve aux francophones de langue maternelle, qu'ils soient québécois, suisses, belges ou français, mais avec bien des réserves à ceux qui pratiquent cette langue tout en souffrant pour leur langue maternelle momentanément délaissée.

Ce n'est pas seulement pour dégager le concept francophone des relents néocoloniaux, mais pour en éradiquer l'injustice historique fondamentale, que j'ai toujours insisté sur ce caractère hétérogène, voire contradictoire : langue choisie langue subie ; langue maternelle, aussi naturelle que l'air qu'on respire – langue marâtre ou parâtre, que l'on peut maîtriser, que l'on peut même aimer en dépit du dégât qu'elle inflige à une relation nourricière nécessaire : celle qui unit chacun d'entre nous à sa langue maternelle. Rien ne fera, jamais, que le discours créole ne hante les œuvres en français de Césaire, de Glissant, de Confiant, que les chefs d'œuvre de Senghor, ces magnifiques greffes rythmiques, ne soient habitées par les langages de ses frères. Il ne s'agit pas ici que de littérature, mais du choix d'un système d'expression, d'un moule pour la pensée, d'un type de relation au monde.

L'une des vertus de la Francophonie, à condition d'en expulser les dangers inégalitaires, est d'instaurer un enrichissement réciproque. Ainsi, les influences croisées des richesses culturelles accumulées par les points géographiques forts de cet espace d'échanges : Europe occidentale, Amérique québécoise et ses entours, Caraïbes et Océan indien, Afrique de l'Ouest et Maghreb, ont déjà inséminé l'ensemble des productions littéraires, et coloré bien des échanges en français.

Cependant, les démons de l'inégalité et de la hiérarchie s'agitent : l'influence des productions langagières en français d'origine européenne est trop souvent unilatérale. Les particularités du français dans les différentes zones francophones sont insuffisamment connues et diffusées ; les enseignements du français – y compris en France – sont insuffisamment francophones.

La situation mondiale de la langue française est le résultat de mille ans d'expansions et de reculs. Chaque expansion, même après un reflux complet, a laissé des traces, où l'absence apparente peut recouvrir une présence cachée. Ainsi de l'anglais, qui fut concurrencé et dominé par un français coloré de dialecte normand, apporté par Guillaume le Conquérant, et promu au statut de langue du pouvoir dans les îles Britanniques pendant deux ou trois siècles. Le français a reflué, puis disparu des îles, mais l'anglais victorieux s'est imprégné de français et de latinité, dans son vocabulaire, et cette imprégnation profonde a rapproché sans que personne l'ait voulu langues romanes et langues germaniques.

La première vague francophone médiévale concernait l'Angleterre et aussi l'orient du bassin méditerranéen du fait des Croisades. Aux XVI^e et XVII^e siècles, ce sont l'Asie et l'Amérique du Nord, dont restent le français du Canada, celui de Louisiane et la diglossie créole-français, aux Caraïbes comme dans l'Océan indien. C'est curieusement au XV^e siècle, alors que l'image du français est triomphante, que cette langue fut combattue et repoussée par l'anglais : chapitre agité de l'histoire politique et économique mondiale.

Celle-ci fut violemment dénoncée par l'abbé Raynal et par Diderot dans la précieuse « Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes », laquelle décrit la mise en coupe réglée du monde et les luttes impitoyables entre les grandes puissances. Tous ces événements ont laissé des traces linguistiques, de l'afrikaans en Afrique australe au portugais du Brésil. Les grands vainqueurs, sur ce plan, furent l'espagnol, l'anglais et le français.

Au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle ce sont encore l'anglais et le français qui se taillent la part du lion : les zones concernées sont l'Afrique noire après le Maghreb, puis l'Asie et le Proche Orient. Deux autres langues européennes normalisées plus tard, l'allemand et l'italien, tentèrent aussi des sorties coloniales.

Vue de la fin du XX^e siècle, la situation planétaire des langues manifeste un triomphe de l'anglais amplifié par la puissance mondiale des États-Unis et par des relais asiatiques

majeurs, avec l'immense prolongement australien. Comme le français, l'anglais est d'ailleurs inséré dans différentes situations : langue maternelle unique ou en contact, langue seconde collective, langue choisie individuellement, langue affectée à une fonction précise, comme la pratique et la pédagogie technoscientifiques, le commerce, la diplomatie...

L'éventail des fonctions du français est aussi large que celui de l'anglais. Les situations les plus spécifiques de chacune des deux langues sont comparables entre elles. Mais, du point de vue politique, économique et culturel, l'anglais, par son extension et sa puissance fonctionnelle – qui reflète, bien entendu, la puissance matérielle autant que l'extension géographique – doit être considéré à part. Par rapport à ce phénomène planétaire, la situation « dans le monde » du français est dès lors plutôt comparable à celle de l'espagnol, de l'arabe ou du russe.

Mais, qu'il s'agisse de l'anglais ou du français, de l'espagnol, du russe... ce type de situation est à la fois voulu et subi. Car, à côté de leurs évolutions profondes inconscientes, les langues – et notamment le français – se construisent par la volonté ; c'est la volonté qui sur une trame historique subie, modèlera les futurs culturels. C'est la volonté seule, et non pas le poids de l'histoire, qui a suscité le concept de la Francophonie.

La place héritée du français dans le monde rendait une telle idée possible, mais ne suffisait pas à la justifier. Cette justification vient elle aussi d'une volonté, dont il s'agit d'interroger la nature. Toutes les critiques contre l'idée francophone sont liées à des questions nécessaires. La volonté d'une communauté francophone, source d'expression et domaine de communication, doit être réaliste. Elle l'est, pour des raisons historiques, et quel que soit le jugement moral parfois sévère qu'on puisse porter sur le passé. Elle doit être égalitaire, c'est-à-dire multilatérale, alors que les conditions historiques reflètent la volonté de puissance européenne et l'inégalité à son profit.

Et le type de questions qu'il faut poser à l'idée francophone est de ce genre : l'usage du français est-il de nature à restaurer plus d'égalité dans le monde partiellement francophone du dialogue Nord-Sud ? A sauver et à développer – par exemple – l'école africaine, qui pourra alors mieux répartir le savoir, en quelque langue qu'elle souhaitera le faire ? A susciter partout l'activité technoscientifique, la créativité littéraire, poétique et musicale ? Cette réflexion est d'autant plus indispensable dans les zones où le français second spontané a disparu (en Asie, notamment). De tels enjeux ont peu à voir avec la défense frileuse d'un bon usage du français face à des variantes spontanées, nécessaires à l'expression des personnalités et des identités. Peu à voir avec un combat défensif contre l'anglais, sauf quand l'anglais est en situation objectivement menaçante par rapport à un français langue maternelle.

L'espace francophone est multiple. Il est le siège de contradictions politiques, économiques, et de différences socioculturelles immenses. La confusion entre plusieurs

concepts de la Francophonie serait dramatique. Plus ce concept sera fonctionnel et pragmatique, moins il sera idéologique et politique, plus il sera acceptable par tous. Moins il insistera sur la primauté d'une situation très particulière, celle du français langue maternelle, plus il sera compatible avec la liberté entière du choix. Alors, il s'appuiera sur la volonté d'employer une langue seconde pour certaines activités où les langues maternelles ne sont pas ou pas encore satisfaisantes pour certaines fins, et de choisir, parmi les langues secondes disponibles, celle qui correspond à des traditions, à des pratiques et des désirs concrets. Les avantages et les inconvénients du français par rapport à ses concurrents, dépendent à l'évidence de facteurs extralinguistiques. Toute langue, avec ses caractères propres, transmet l'univers de pensées et de sentiments qu'elle a su exprimer. Du coup, le fait francophone, bien avant qu'il soit perçu, a enrichi la langue, où que ce soit, de composantes variées. Ainsi la littérature française médiévale s'était approprié des traits précieux des mentalités celtique et anglosaxonne grâce à la Francophonie britannique. Et ce mouvement d'apport s'est immensément étendu.

Aujourd'hui, le français exprime aussi l'américanité, la créolité, certains aspects de sensibilités maghrébine, africaine, orientale, asiatique... Il ne rayonne plus d'un seul foyer mais d'une multiplicité et le français langue seconde peut être infiniment mieux maîtrisé que la langue maternelle, lorsque celle-ci est négligée, ce qui arrive trop souvent. Quel francophone unilingue de France, de Belgique ou du Québec maîtrise le français comme un Senghor, un Ben Jelloul, un Ionesco ?

Sans la pluralité francophone, les quelques communautés visées par l'histoire du français risqueraient de ne plus percevoir ou de percevoir moins bien les enjeux de la langue. Les promoteurs de l'internationalisme tout-anglais, qui verraient volontiers les autres idiomes disparaître, pour mieux répandre l'évangile unifié de la technique et de l'économie planétaires, oublient que la familiarité native ou apprise avec une langue est nécessaire à l'épanouissement de la pensée.

Le véritable néo-colonialisme, ou néo-impérialisme, c'est la langue unique dominante. La véritable démocratie planétaire, c'est le multilinguisme, avec une répartition des fonctions. Sinon, plusieurs milliers de langues isolées par l'Histoire aboutissent à la parcellisation et à l'exclusion. Mais toutes ces langues – en tant qu'héritage maternel – sont précieuses. Elles n'éviteront l'asphyxie et la mort qu'en recourant au ballon d'oxygène que sont les langues secondes. Aujourd'hui, l'anglais et l'espagnol contribuent clairement à la renaissance des langues amérindiennes, le français et l'anglais à celle des langues africaines.

La concurrence entre les quelques idiomes historiquement aptes à cette fonction n'est pas abstraite ; elle est géopolitique et « géoculturelle ». L'espagnol et le portugais se sont créés un espace indispensable en Amérique centrale et méridionale. Pour un Slovène, il est plus normal de recourir à l'allemand qu'au russe ou au français, mais pour un Roumain, le

choix du français semble naturel – même si ce naturel est en fait très culturel ! Dans cette distribution des systèmes seconds, le français, qui assume presque toutes les situations sociolinguistiques imaginables, ne doit pas se dérober à ses vocations. L'une d'elles est de rééquilibrer les données de la communication mondiale.

Le poids de l'histoire, en l'absence de toute réaction, conduirait à l'unilinguisme anglo-américain, notamment dans la vie scientifique.

Or, l'équilibre nécessaire entre pluralité culturelle des styles de recherche et unicité des échanges d'informations requiert quelques systèmes médiateurs en compétition créatrice. La Francophonie est l'un d'eux ; pas plus, mais pas moins, et c'est déjà un objectif ambitieux que de lui assigner un espace planétaire légitime, espace dont tous les composants, unilingues et multilingues, se sont librement choisis. On ne peut que souhaiter à ce projet, outre l'enthousiasme déjà suscité, des moyens matériels à la hauteur de cette ambition.

La coopération scientifique francophone

Peut-il exister une Francophonie scientifique ? Le défi qu'un tel projet représente n'échappe à personne à l'heure où l'internationalisation caractérise les échanges en matière de science autant que dans le domaine de l'économie ou des médias par exemple. Nous sommes de ceux qui pensons que l'uniformisation, ici comme ailleurs, n'est sans doute pas l'objectif à préconiser. Internationalisation ne doit pas rimer avec uniformisation. La mondialisation réclame le pluralisme. Dans ces conditions, la structuration d'un espace francophone de formation et de recherche s'impose comme une nécessité. Il y va pour la France, et les pays ayant avec elle en partage la langue française, du rayonnement de notre potentiel scientifique. Plus précisément, il s'agit de sauvegarder la diversité des démarches scientifiques et de formation.

L'existence d'une coopération scientifique francophone n'est pas à débattre. Elle existe :

- Elle existe au premier chef avec les pays de notre proximité. D'abord, bien entendu, avec nos voisins belges et suisses, avec lesquels nos universités, nos scientifiques entretiennent traditionnellement des liens privilégiés. Elle existe dans la zone d'influence géopolitique européenne, de plus en plus avec certains pays de l'Europe centrale et orientale, Roumanie, Bulgarie et autres. Nos universités s'y jumellent, des réseaux se forment, des filières se constituent.
- La Méditerranée ensuite. Pensons à ces échanges scientifiques incessants avec le Maghreb, en dépit des aléas de la politique ou de l'histoire. Mon ministère, par exemple, a mis en place des réseaux de formation-recherche avec ces pays et nous nous préparons à développer avec eux, les cotutelles de thèse.
- Il y a l'Afrique évidemment, avec laquelle nous dialoguons, grâce notamment à nos organismes de recherche sur place comme le l'ORSTOM ou le CIRAD. Avec ces organismes, un programme de soutien et de structuration des systèmes nationaux de recherche dans les pays d'Afrique se développe.

- Cet espace scientifique, il existe également, avec le Canada et plus spécialement le Québec, qui ont une place toute spéciale dans l'espace scientifique en question. 170 accords universitaires recensés avec nos universités, une cinquantaine de projets conjoints de recherche financés l'an dernier en témoignent. Lors de la récente visite du Premier ministre du Québec, en France, le développement de la coopération universitaire et scientifique a été retenu comme l'un des thèmes prioritaires de développement. Une réflexion commune s'engage sur les autoroutes de l'information.
- Cet espace scientifique francophone, il existe aussi au Liban. Il existe avec l'Asie du Sud-Est où depuis quelques années nous essayons de contribuer à faire resurgir cette Francophonie latente mais qui avait besoin de moyens nouveaux pour s'exprimer. Nous espérons créer cette année, au Liban, un IUT à Saïda, nous y avons détaché un agrégé de droit. Nous espérons le faire de même au Viêt-nam et au Cambodge où des filières francophones se créent.
- D'autres pays, peut-être moins traditionnellement liés à nous, se joignent à ces échanges : l'Égypte, la Turquie (avec l'université francophone de Galatasaray par exemple.)

Ainsi la coopération universitaire et scientifique connaît-elle un dynamisme nouveau et essentiel. Mais pourquoi se développe-t-elle ? Pourquoi ces pays se rapprochent-ils de la France ? Parce qu'ils considèrent le français comme un véhicule privilégié dans le domaine des sciences et de la technologie, parce qu'il leur apparaît comme synonyme d'un développement mieux équilibré.

Cette coopération demeure néanmoins fragile. C'est pourquoi un certain nombre de conditions doivent permettre d'assurer son avenir :

- Première condition : il faut d'abord, et c'est le point de départ essentiel, conserver dans nos pays des politiques scientifiques, dynamiques et de haut niveau. Il serait illusoire de prétendre à une coopération scientifique francophone significative au niveau mondial, si nous abandonnions le critère de l'excellence et de la qualité, cette ambition pour nos politiques nationales. La coopération scientifique francophone ne s'entend que si elle peut être un pôle de référence et d'excellence pour les chercheurs. C'est ce que la France à l'ambition de faire avec, par exemple, les efforts consentis au niveau national, la consultation nationale organisée l'an dernier ou notre participation dans le programme cadre de recherche et de développement de l'Union européenne ;
- Deuxième condition : cette recherche fondamentale, lieu de l'excellence, ne peut pas être une recherche qui soit dissociée de la recherche appliquée, parce que dans nos pays francophones, un certain nombre de problèmes précis se posent, en matière de santé par exemple. Il faut que nos instituts de recherche se mobilisent concrètement à leur service ;
- Troisième condition : il faut renforcer le français qui doit être une langue utilisée par les scientifiques. Il ne s'agit pas de cultiver l'affrontement contre telle ou telle manifestation

d'hégémonie linguistique, de se situer par rapport à une autre langue. Une telle démarche serait stérile. Il s'agit d'affirmer l'originalité d'une autre démarche, en termes d'alternative et de complémentarité. Cela veut dire, plus spécialement, mener une politique de l'information scientifique et technique propre, marquée par la prise en compte de l'élément linguistique, tant pour le soutien de l'organisation de colloques par exemple, qu'au niveau de la politique éditoriale. Pour ce qui est de l'édition, même si le poids d'un ministère, comme le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est relatif. (5 % de la production éditoriale scientifique française) il n'est pas négligeable, en particulier, par l'intermédiaire des ouvrages publiés par les organismes de recherche comme l'INSERM, l'ORSTOM, l'INRA, le CNRS, souvent en partenariat avec le secteur privé. Par l'appui donné à la publication de plusieurs dizaines de thèses de haut niveau chaque année, par les subventions aux revues qui doivent être intégralement en français pour les revues de synthèse, qui peuvent être bilingues pour les revues de communication. Nous avons, avec le Québec, développé la revue *Médecine-Science*. Mais sur ce plan, beaucoup reste à faire. Si nous voulons que les chercheurs publient en français, il faut des publications francophones d'excellence, de référence. Pour avoir ces publications, il faut, certes, une aide matérielle, mais il faut aussi une volonté et une mobilisation de la communauté scientifique de nos pays. Pour y parvenir, ne pourrait-on valoriser ces publications dans l'évaluation des carrières ?

Les défis à relever sont nombreux, vous le comprendrez, et nous devons nous y employer. Mais s'il est important de garder le français au cœur de la science, il est non moins important de mettre la science, je dirais, au cœur du français. Cela veut dire construire pour l'électronique et la télématique un espace francophone. A l'heure du traitement automatique des langues, des communications multimédias mémorisées, qui empruntent des autoroutes câblées, notre langue se doit d'être au rendez-vous. Notre langue ne peut plus être seulement tributaire du support papier, elle doit s'intégrer dans la grande aventure informatique et numérique pour ne pas devenir une langue marginale ou une langue morte.

Il y a là, le défi technologique du câblage, de la connectivité des réseaux, le défi de la francisation des interfaces, des logiciels d'accès et de recherche, des contenus de plus en plus synthétiques, bibliothèques électroniques, listes référentielles, revues de sommaires avec câblage par fibre optique, réseaux interactifs de type Minitel, réseaux spécialisés de type Renater. Nous ne devons pas, nous ne pouvons pas être technologiquement absents.

Reste que l'union de tous les francophones ne sera pas de trop pour faire pression sur les structures centrales de ces réseaux, sur les constructeurs de matériel, afin d'obtenir un certain traitement de notre langue. Une répartition des tâches entre chercheurs, à l'échelle de la Francophonie, entre institutions, en France même, entre États, avec des organismes, des organismes comme l'AUPELF-UREF s'imposent.

Il en va de même lorsqu'on s'attaque aux problèmes de génie linguistique, de fichiers électroniques de thèses, de bibliothèques minimales, etc... Une coopération scientifique francophone implique que ces technologies et ces contenus scientifiques circulent au niveau de l'espace francophone, entre les pays du Nord francophones, ce qui est peut-être facile, mais aussi et surtout, entre pays du Nord et du Sud où se trouve l'essentiel de la Francophonie. La coopération bilatérale existe, mais elle n'est pas suffisante, d'où la nécessité d'une construction multilatérale, et d'abord d'une institution, comme celle qui nous accueille ce matin, de l'AUPELF-UREF. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle le ministère français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche contribue à la vie de l'AUPELF-UREF. C'est pourquoi il a décidé d'intervenir fortement dans le Fonds francophone de la recherche qui doit permettre d'associer davantage les établissements d'enseignement supérieur et de recherche francophones du Nord et du Sud et permettre d'aller au-delà des actions déjà conduites dans le cadre du FICU.

C'est pourquoi, aussi, François Fillon, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a incité à la tenue de réunions régulières des ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche des pays ayant donc le français en partage.

A ces conditions que je viens d'évoquer, il faut en ajouter nécessairement une dernière, à laquelle les États lieront, je l'espère, de plus en plus leur adhésion au développement scientifique et technologique, celle d'une science responsable où l'éthique est étroitement associée à la notion de progrès.

En définitive, si nous voulons développer cet espace scientifique francophone, c'est parce que nous refusons une recherche sous influence, parce que nous devons être capables de montrer que le français peut être identifiable par un travail de qualité, dans une expression propre et adaptée. Parce que, au-delà du monde francophone, proprement dit, le développement de cet espace scientifique peut donner à d'autres pays des raisons d'espérer que l'uniformisation, dont je parlais en commençant, n'est pas une fatalité, que la polyphonie a encore une place dans notre avenir. Si nous croyons au développement de l'espace scientifique francophone, c'est parce notre choix est celui de la diversité des cultures. La science peut et doit fortement contribuer à réaliser cette ambition. Mais pour y parvenir, il faut que nous tous, universitaires et chercheurs s'en persuadent et agissent dans ce sens.

Du culturel à l'économique : la Francophonie globale

Je me réjouis de cette occasion qui m'est donnée d'apporter un message de soutien à ceux qui œuvrent pour la Francophonie et d'adhésion aux valeurs qu'elle représente.

Je voudrais insister sur la nécessaire dimension économique de la Francophonie qu'il faut considérer dans sa globalité et comme un résultat de nos actions.

Je voudrais apporter aussi quelques réflexions, en tant que chef d'entreprise française, sur le rôle que la France et ses entreprises peuvent jouer. Je tiens à remercier les organisateurs d'avoir invité un chef d'entreprise français qui a passé plusieurs années aux États-Unis, pour vous porter un message sur l'économie et la Francophonie.

Dès l'origine, et contrairement à d'autres communautés, la communauté francophone a fondé ses relations sur des bases culturelles et linguistiques. Par ailleurs, contrairement à d'autres ensembles comme l'Union européenne ou l'ALENA, les pays de la Francophonie ne connaissent pas de continuité territoriale et présentent de grandes disparités dans leurs niveaux de développement. Les relations économiques au sein de la Francophonie ne sont finalement pas aussi nombreuses qu'elles pourraient l'être et les politiques économiques concertées au sein de l'ensemble francophone sont encore modestes.

La dimension économique doit être développée. Mais, dans un contexte où les flux financiers continuent de pénaliser le Sud au bénéfice des pays occidentaux, la situation difficile des pays francophones du Sud nous rappelle que le volet économique est incontournable pour la survie même de la Francophonie. La Francophonie reste un espoir pour que les échanges entre le Nord et le Sud soient favorables au développement de tous.

La pratique de systèmes économiques, juridiques et sociaux, en partageant une même langue, est un gage de succès et cette langue partagée constitue la communication sur laquelle s'appuient les échanges technologiques, commerciaux et de formation indispensables au développement. L'avenir de la communauté francophone passe par une

volonté collective et organisée de mise en commun des richesses du monde francophone. La complémentarité entre performance économique et solidarité peut trouver son accomplissement dans et par la Francophonie. Celle-ci se conçoit avant tout comme un résultat, à partir des réalisations et des situations concrètes.

La Francophonie se nourrit de valeurs partagées, liberté, tolérance, identité et pluralisme culturels, avec un point d'ancrage : solidarité et développement.

La langue française jouit d'un statut international. Même si l'anglais reste la langue de négociation internationale, le français est une des deux langues de travail au sein de l'ONU et du Conseil de l'Europe, et comme vous le savez, c'est après l'anglais la seule langue qui soit enseignée partout dans le monde.

La Francophonie, forte de plus du quart des pays représentés aux Nations Unies, est à n'en pas douter une communauté influente.

Mais là s'arrête le parallélisme entre Francophonie et Anglophonie. Car au-delà de la commodité d'usage de la langue, la Francophonie s'identifie à une *éthique internationale*, pour reprendre une expression du Président de la République François Mitterrand. Le français apparaît comme la langue de la liberté et de la tolérance. C'était vrai au XVIII^e siècle où l'Europe des Lumières parlait le français, c'est encore une réalité du monde actuel où dans de nombreux pays, le français figure comme le symbole de l'ouverture sociale. La défense des libertés est une valeur clef et la déclaration des Droits de l'Homme, concept de l'universel, est un des ferments de la Francophonie.

La Francophonie, c'est aussi la fraternité, la lutte contre l'isolement, avec le souci de partager le savoir et les expériences. C'est aussi une œuvre de justice et de solidarité qui fait tant défaut à notre époque balayée par une vague d'uniformisation et d'ultra-libéralisme face aux spécificités culturelles et économiques de chaque pays.

A notre époque, aucun homme du secteur culturel ne peut ignorer le commerce et aucun dans le commerce ne peut ignorer l'aspect culturel, face au sujet du sous-développement. A long terme, une croissance inégalitaire tue la croissance et il n'est guère possible d'imaginer le développement sans considérer la ou les cultures du pays ; ce serait la négation de l'idée de société.

Le lien est en effet ténu entre culture et économie (audiovisuel, mutations technologiques...). Les industries de demain sont des industries de haute technologie alliant la connaissance et la culture.

Il ne faudrait pas que l'image de culture attachée à la France qui est parfois associée dans l'esprit de certains étrangers au passéisme, à l'immobilisme ou à la nostalgie, occulte l'image de performance des technologies que la France exporte.

La Francophonie se doit donc d'être globale, du culturel à l'économique, et de l'économique au culturel, pour valoriser au mieux l'image de son modèle d'échanges commerciaux alliant dialogue et humanité.

Quel rôle pour la France et ses entreprises ? Les entreprises françaises doivent être des acteurs modèles du développement en multipliant leurs initiatives et en jouant un rôle d'entraînement. Aujourd'hui, on considère que le développement durable passe par la multiplication de petits projets concrets. Les entreprises francophones, mais aussi les collectivités territoriales, l'ensemble des acteurs économiques des pays développés, peuvent jouer un rôle tout à fait significatif en recherchant les alliances et les initiatives de coopération industrielle.

Le pragmatisme doit toujours nous guider. Des réalisations effectives, des échanges d'informations sur les projets, sur les savoirs, ne pourront que susciter les vocations, promouvoir l'esprit d'entreprise et favoriser les investissements. Là me semble reposer la clef du développement.

Mais il va nous falloir renforcer la notoriété économique internationale de la France et restaurer l'image de la France. La Francophonie a tout à gagner d'une amélioration de la notoriété économique internationale de la France. Hormis ses intérêts propres évidents, la France peut trouver là une motivation supplémentaire à la nécessaire restauration de son image.

La mondialisation des échanges économiques confère une importance accrue à la qualité de l'image nationale. Le Conseil économique et social soulignait récemment qu'image nationale, image de marque et image d'entreprise étaient en interaction étroite, les éléments positifs et négatifs de la première rejaillissant sur les caractéristiques des secondes.

Or, malgré un riche passé culturel, technologique et scientifique, notre pays souffre d'une sorte de déficit d'image à l'étranger, ou du moins d'une image arrêtée dans un temps passé. La France a souvent une image stéréotypée d'excellence, mais réduite aux industries du luxe, de l'agro-alimentaire et du tourisme.

Ses réalisations les plus brillantes en matière de haute technologie (TGV, Ariane, l'ensemble du secteur énergétique, le nucléaire, les télécommunications...) demeurent trop ignorées. Sans doute est-ce dû en partie au caractère relativement tardif de l'internationalisation des entreprises françaises et à leur faible présence sur des marchés comme ceux du Japon et des États-Unis. Les entreprises françaises sont jugées peu tournées vers l'international et le label *made in France* est loin de la notoriété d'un *made in Germany*.

Rappelons que pourtant, la France est la quatrième puissance industrielle, le quatrième exportateur mondial : cela traduit un savoir-faire certain et une qualité d'entreprise indéniable.

Nous sommes peut-être trop modestes, en tout cas trop humbles, mais surtout trop pessimistes. Prenons garde à ce que cette humilité et ce pessimisme ne soient pas considérés par nos partenaires étrangers comme une fierté et une réserve exacerbée. Il nous faut

quelque peu redorer le blason français et développer nos efforts de communication et d'image vers l'étranger. Il nous faut mieux faire savoir que forte d'une longue tradition scientifique et technologique, la France a connu au cours des dernières années une véritable transformation industrielle et que les coopérations internationales réalisées montrent notre compétence de haute technologie.

Au-delà, il nous faudra montrer que nos savoir-faire ne se cantonnent pas à quelques secteurs d'excellence et de haute technologie. Car dans nos relations avec les pays en développement, la richesse et la densité de notre tissu industriel revêtent un intérêt capital.

Il s'agit de mieux prendre en compte, dans nos activités, dans nos projets à long terme, les impératifs liés à la valorisation de l'image de notre pays à l'étranger. Pour cela, il me paraît tout à fait indispensable que nous transmettions un message d'union des entreprises françaises et francophones. Nous partageons les mêmes valeurs et il n'y a pas lieu de les taire.

Fidèle à la devise de la République Française, Liberté-Égalité-Fraternité, notre communication vers l'étranger doit tirer parti de nos valeurs d'ouverture, de pluralisme culturel et de solidarité, grâce à notre modèle d'économie mixte et de droit francophone.

Du point de vue économie, une comparaison de la Francophonie avec l'Union européenne ou l'ALENA permet de prendre immédiatement conscience de la situation. Alors que la Francophonie rassemble environ 9 % de la population du globe, contre 6 à 7 % pour l'Union européenne et pour l'ALENA, elle ne contribue que pour 12 % au PIB mondial tandis que les deux autres communautés économiques créent chacune 30 % de la richesse mondiale.

Les entreprises du monde francophone n'ont pas de spécificité et on retrouve leurs activités sur l'ensemble des marchés internationaux. Les PMI sont encore trop peu représentées, peut-être parce qu'à la différence des Pouvoirs publics des États francophones qui semblent prendre en compte le facteur francophone dans la conduite de leurs relations économiques, les acteurs de la sphère privée n'y prêtent qu'une attention modérée. C'est ainsi que les relations d'affaires entre pays francophones portent le plus souvent sur de très gros contrats réalisés dans de grandes métropoles.

A cet égard, je ne veux pas oublier Gaz de France qui a pris, il y a un an, une participation importante dans la société gazière québécoise Noverco. Les accords signés soulignent notre démarche de partenariat avec la mise en place d'une coopération en recherche et développement et d'échanges de savoir faire. Mais on s'aperçoit au Québec que ces exemples restent isolés.

La maîtrise de l'énergie est un facteur incontournable de développement. Les entreprises énergétiques françaises, présentes sur la totalité des maillons de la chaîne énergétique sont tout à fait en mesure d'apporter leur concours aux pays qui le souhaitent, et nous le ferons dès que l'occasion se présentera. Je suis absolument convaincu que le développement international de nos entreprises, en particulier Gaz de France et Électricité

de France, peut apporter la preuve que le modèle francophone et les valeurs qu'il recèle ne sont en aucun cas un handicap, bien au contraire.

Je voudrais conclure en indiquant que l'augmentation des échanges économiques entre pays francophones est tout à fait indispensable, mais n'est pas suffisante, malgré tout ce qui a déjà été fait, en particulier pour un certain nombre de pays africains dans le domaine de l'énergie. Je pense qu'il faut aller beaucoup plus loin que ce que nous faisons. S'il y a développement du monde francophone – vous serez sans doute surpris d'entendre un industriel vous dire cela –, ce développement ne pourra se faire que grâce aux valeurs fondamentales véhiculées par la Francophonie.

Si nous voulons conserver la Francophonie, ce sont essentiellement les valeurs que nous recelons, valeurs fondamentales d'homme universel, des droits de l'homme, de mixité, de tolérance et de liberté, à l'intérieur même de la sphère économique, qu'il nous faut valoriser, développer et propager.

Michel Guillou

Directeur général de l'AUPELF

Recteur de l'UREF

Du culturel à l'économique : la Francophonie globale

Pour la Francophonie, le temps est venu d'un bilan clair, sans concessions. Le temps est venu aussi de nous interroger, nous Francophones : où en sommes-nous dans l'évolution mondiale actuelle, où voulons-nous aller et comment voulons-nous y aller ?

LA NOUVELLE FRANCOPHONIE EST UNE RÉALITÉ

Premier point qui apparaît aujourd'hui clairement à tous : **l'Entente, l'Union Francophone** existe sur l'échiquier international et, de plus en plus, dans la conscience des peuples qui la constituent.

Les Sommets des chefs d'État et de gouvernement qui en assurent l'impulsion sont une réalité. Depuis 1986, depuis le premier Sommet de Paris, ils se sont tenus 5 fois et nous préparons activement le sixième, qui se tiendra à Cotonou à la fin de cette année.

Cet engagement politique, au plus haut niveau, a permis à la Francophonie de franchir les étapes et de s'imposer comme une réalité incontournable.

Des institutions permanentes ont été créées. Monsieur Zinsou, qui préside le Conseil permanent de la Francophonie, la plus haute de ces instances, nous en parlait au début de cette séance.

Trois grands opérateurs se partagent l'exécution des programmes francophones : ce sont l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, le plus important, l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche, (AUPELF-UREF) et TV5.

Depuis maintenant huit ans, les opérateurs ont mis en œuvre un ensemble de programmes de coopération cohérents, utiles, qui manifestent concrètement la volonté de 47 pays de vivre ensemble une aventure commune et de s'en donner les moyens.

C'est aujourd'hui de l'ordre d'un milliard de francs annuel qui sont consacrés à la construction francophone. C'est, certes, encore insuffisant au regard des efforts consentis

dans la construction d'autres ensembles comme l'Europe, mais c'est au moins un commencement et le signe que la Francophonie est devenue une affaire sérieuse.

FONDÉE SUR LE CHOIX DES 47 PAYS QUI LA COMPOSENT

Cette nouvelle aventure que nous connaissons, ce n'est pas comme certains l'affirment encore, une nouvelle colonisation, une colonisation « bis ». Non – et il suffit de se rappeler les déclarations d'adhésion à la Francophonie des chefs d'État de l'Afrique, prononcées à l'occasion des différents sommets, pour s'en convaincre. L'entente francophone constitue une **rupture** nette avec le passé. Elle est une nouvelle aventure qui, sans renier l'histoire, l'assume au contraire pleinement et s'en sert pour forger l'avenir. Elle est faite **de l'adhésion volontaire, souhaitée de 47 pays** qui veulent faire ensemble le chemin. Elle résulte à chaque fois d'un choix national.

LA FRANCOPHONIE EST UNE RÉALITÉ PERTINENTE

On peut maintenant se poser la question sans détour : la Francophonie a-t-elle un avenir ? Est-elle pertinente ? Correspond-elle à un besoin profond, à une démarche réaliste, à un projet viable ? S'inscrit-elle dans un mouvement géopolitique concernant la planète toute entière.

La réponse est sans hésitation positive, car notre monde, aujourd'hui de plus en plus libéral, voire ultra libéral, a besoin de regroupements sur une base linguistique ou régionale pour promouvoir le pluralisme, préserver la diversité culturelle, renforcer les identités nationales, éviter la dilution qui nous menace. Le face à face solitaire de nos cultures et de nos langues avec la culture dominante où, plus que le produit, on achète le rêve de l'autre, conduira nos nations au **suicide culturel collectif**.

Les regroupements sont donc nécessaires pour que nos cultures continuent de donner tout en recevant. L'objectif, au contraire de la mondialisation uniforme, de l'uniformisation que certains voudraient imposer, c'est la civilisation de l'universel, du donner et du recevoir. La Francophonie politique répond à cette nécessité. Elle s'inscrit dans une logique historique qui lui confère une totale raison d'être, une profonde légitimité. Elle est une des formes de résistance les plus appropriées à l'uniformisation qui menace, un des regroupements possibles et souhaitables sur une base volontaire d'États et de pays qui ont une même approche des réalités politiques contemporaines et disposent d'un moyen efficace de coopération – une langue partagée : le français.

Enjeu de solidarité, de modernité, de diversité culturelle, la Francophonie est par essence, un regroupement qui protège et affirme l'identité culturelle. C'est pourquoi elle est facteur de liberté.

Enracinés dans leurs cultures propres, forts de leur histoire et de patrimoines culturels riches et diversifiés, les francophones se renforcent grâce à des coopérations et au dialogue culturel qu'ils mènent ensemble. Ils peuvent alors aborder sereinement l'ouverture sur le monde planétaire. La Francophonie permet d'être soi-même, d'épanouir son identité, de devenir sans dilution et perte d'âme, citoyen du monde. Elle est dans un monde éclaté et dominé, la garantie que soit préservée l'exception culturelle, la garantie d'échapper au rouleau compresseur culturel de l'économie de marché.

LABORATOIRE D'IDÉES ET D'EXPÉRIENCES, ELLE FAIT SIGNE AU MONDE

Elle est aussi, cette Francophonie nouvelle que nous bâtissons, un laboratoire d'idées, d'expérimentations, d'inventions pour l'avenir de l'humanité. Elle a cette originalité riche et forte d'être présente sur tous les continents, dans tous les autres grands regroupements dont nous avons parlé. Elle est composée des pays les plus riches et les plus pauvres de la planète. Elle est appelée, de ce fait, à se donner des priorités claires qui sont celles de la **solidarité**. Elle est à l'avant-garde des idées et des réalisations en ce qui concerne l'action, la consolidation d'un axe Nord-sud pour le développement – qu'il s'agisse du développement économique, industriel et social, qu'il s'agisse de la mise en œuvre d'une coopération juridique et judiciaire pour l'instauration d'un État de droit et pour la protection des droits de la personne – M. Jacques-Yvan Morin nous l'a rappelé excellemment – qu'il s'agisse encore du dialogue, de la coexistence harmonieuse entre les cultures, les langues, les religions, les modes de pensée des pays qui la composent.

Le projet francophone est fondé d'abord sur cette pluralité acceptée, sur l'invention nécessaire et continue des modes opératoires de la coexistence.

LA FRANCOPHONIE, PORTEUSE DE VALEURS UNIVERSELLES

Nous nous trouvons aujourd'hui, dans un monde déboussolé, qui cherche ses marques entre le nationalisme bien compris et l'unité régionale, entre l'économie de marché et la solidarité sociale, entre la promotion des intérêts particuliers et la mondialisation des problèmes et de leurs solutions.

Dans ce monde-là, la Francophonie est porteuse de valeurs **communes** ; elle donne les **repères pour les individus** comme pour les sociétés : la **liberté** individuelle, les libertés collectives ; la **solidarité** sociale, la solidarité de la communauté francophone ; la **laïcité** porteuse de paix, de liberté, de création ; les droits de l'Homme – les droits de la personne, comme l'on dit au Canada – sans lesquels il ne peut y avoir de communauté humaine digne de ce nom. En ce sens, on peut dire, et le Président Michel Gervais le rappelait dans son allocution d'ouverture, que la Francophonie fait signe au monde. Elle

est un continent logique au regard des valeurs partagées par les peuples qu'elle rassemble.

L'Entente francophone qui est en marche depuis 1986, depuis le premier Sommet francophone, est ainsi, nous le voyons, d'une totale pertinence.

LES DIFFICULTÉS QUE RENCONTRE LE PROJET FRANCOPHONE

L'Entente francophone rencontre cependant sur sa route des obstacles qui en ralentissent le progrès et même, parfois, en contrarient sérieusement la réussite.

1. Sortir du passé

En premier lieu, il y a les vieilles inhibitions qu'il nous faut vaincre, le sentiment de culpabilité d'ex-colonisateurs et l'effet pervers d'auto-censure qui en découle bien souvent. On met son drapeau dans sa poche, on « oublie » son appartenance francophone. On en vient même, comme je l'ai souvent constaté chez ceux-là même qui ont pour mission première de le promouvoir, à prôner systématiquement l'abandon du français, la soumission au courant déclaré majoritaire, à favoriser l'uniformisation, à rejeter ainsi le projet francophone qualifié de « néo-colonialiste » de rétrograde, d'illusoire. Nous devons sortir résolument de ces inhibitions et savoir tourner la page, comme l'ont fait, depuis longtemps, les pays autrefois « colonisés » qui ont choisi librement d'adhérer à la Francophonie et qui en sont souvent aujourd'hui les plus résolus, les plus ardents défenseurs.

2. S'assurer de l'engagement de la France

C'est de l'extérieur de la France, paradoxalement, que vient, en effet, le mouvement le plus fort, l'appel le plus pressant pour la construction francophone.

La France et les Français, dans une large mesure, ne s'en préoccupent pas, hypnotisés qu'ils sont par une construction européenne, certes très utile, elle aussi porteuse d'espoir, mais dont on s'accorde enfin à reconnaître les limites, les dysfonctionnements, voire les dérives. C'est en France, d'abord, nous le savons bien, qu'il nous faut convaincre.

La France a toujours eu deux engagements : le continent et l'outre-mer. Elle doit mener de pair la construction européenne et la construction francophone. L'ambition francophone doit cotoyer en France l'ambition européenne.

Vous avez, à cette fin, Monsieur le Ministre de la Culture et de la Francophonie, accompli une tâche tout à fait remarquable – et vous en avez, parfois, payé le prix.

Enfin, chacune des régions de la Francophonie connaît de graves difficultés, est confrontée à des situations qui ne favorisent pas, loin de là, la construction francophone.

3. La Francophonie dans tous ses états

En Europe, Claude Hagège nous rappelait récemment, dans un article du *Monde*, l'objectif à poursuivre et les moyens à employer pour conserver et renforcer, en Europe,

le pluriculturalisme et le plurilinguisme. Il s'agit de faire en sorte que l'Europe ne choisisse pas, à son tour, l'uniformité culturelle et linguistique, qu'elle sache préserver et renforcer ce qui fait sa force, son originalité, ses valeurs profondes, c'est-à-dire la riche et étonnante diversité de nos cultures, de ses modes de vie, de ses langues.

Claude Hagège propose d'ouvrir largement l'éducation des jeunes Européens à la diversité de ces langues, d'en faire, dans certains cas, des langues secondes. Pour permettre cette diversité, il propose d'exclure résolument l'anglais des langues offertes aux élèves du primaire, d'en repousser l'apprentissage – obligatoire – aux premières années du secondaire afin d'empêcher une course effrénée vers l'uniformité, le choix unique de la langue dominante, afin de permettre la liberté du choix, de protéger la diversité.

Dans le **Monde arabe**, on voit tous les jours progresser une menace qui est l'intégrisme islamique – qui refuse, lui aussi, la diversité, le choix, la liberté de penser, de créer, de vivre la diversité des cultures et des langues. Et qui, de ce fait, refuse résolument la Francophonie comme une mauvaise herbe qu'il faut éradiquer.

En **Afrique**, la difficulté première réside dans le sous-développement, dans l'endettement massif et structurel, dans la pauvreté et la misère de la grande majorité de ses habitants. L'Afrique met ainsi la Francophonie au pied du mur ; elle la met au défi de trouver les remèdes au sous-développement.

En **Asie**, l'obstacle vient d'ailleurs. Le dollar y est roi, l'économique règne en maître.

Dans ce contexte, la Francophonie, l'usage de notre langue, le partage de valeurs humanistes y sont mis au défi de proposer des voies alternatives.

Enfin, en **Amérique du Nord**, le risque le plus grave est naturellement celui de la dilution de la petite communauté francophone dans l'immense océan de l'anglophonie.

Voilà autant d'obstacles sur la voie de la construction francophone, voilà autant de défis qu'il nous faut relever.

A quoi il convient d'ajouter, nous l'avons dit, le mouvement de fond que nous connaissons vers l'économie de marché, le libéralisme, voire l'ultra-libéralisme qui servent l'idéologie et la langue dominantes et réduisent d'autant les marges de manœuvre des autres cultures, des autres langues et la promotion des valeurs francophones.

ESPACE DE LIBERTÉ ET D'ESPÉRANCE

Quels que soient ces courants contraires, ces difficultés intrinsèques de la Francophonie, celle-ci s'impose désormais comme une espérance, comme une ouverture, comme un espace prometteur de liberté et de diversité.

Un ensemble géopolitique cohérent, puissant, vivant, efficace de coopération et de solidarité est donc en construction. Mais le temps presse. La Francophonie ne peut hésiter plus longtemps. L'urgence est d'affirmer, d'expliquer aux peuples des pays qui la

composent et à leur jeunesse, la nécessité absolue et la profonde modernité du projet. Elle est d'ouvrir les chantiers qu'appelle sa réussite et de lui en donner les moyens.

La Francophonie est un choix national, elle résulte de la volonté de pays partenaires qui s'engagent dans une aventure commune rendue possible par le partage de la langue française. C'est à ces pays de bâtir la Francophonie forte qui nous est nécessaire.

Depuis le Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement ayant le français en partage tenu à Paris en 1986, la Francophonie s'est donné pour réussir des moyens politiques et financiers. Mais aujourd'hui, face aux grands bouleversements du monde, il est nécessaire d'aller plus vite et plus loin.

Il faut de toute urgence régler le problème de son organisation, renforcer la Francophonie politique en renforçant le Conseil Permanent de la Francophonie dont l'autorité doit encore plus qu'aujourd'hui être légitimée par les Chefs d'État et de Gouvernement.

Dans cet esprit, il convient de mettre un terme à l'ambiguïté de l'image véhiculée aujourd'hui par des instances dont les rôles restent, dans les faits, malgré les décisions prises par les Sommets, imprécis et flous. L'ACCT en particulier dont le rôle est essentiel doit admettre qu'elle n'est pas toute la nouvelle Francophonie.

Il faut de plus de grands chantiers d'intérêt général et mobilisateurs à la Francophonie :

- le français langue seconde, son fondement,
- l'éducation et la formation, source de tout progrès
- la recherche et l'innovation scientifique et technologique, moteurs de la modernité,
- l'information et l'informatique, le tissu relationnel,
- la culture et la communication, champ de l'exception culturelle,
- l'État de droit et la promotion des libertés individuelles, indissociables du développement.

Il appartiendra aux prochains Sommets, ceux de Cotonou en 1995 et de Hanoï en 1997, de faire dans tous ces domaines, les avancées attendues.

POUR UNE FRANCOPHONIE GLOBALE

Espace de vie, espace de coopération, la Francophonie ne se limite pas à tel ou tel secteur d'activité. **Elle est globale.** Elle concerne tous les secteurs de la société civile : l'information, l'éducation, la recherche, l'environnement socio-culturel, l'activité économique. Elle est dans la rue, elle est à l'école, elle est sur les écrans de télévision, elle est dans la publicité et sur les modes d'emploi des produits.

Elle se fonde, d'abord, sur le maintien d'un français en état de marche dont on assure le respect, et le renforcement dans le mouvement international des idées, de la création et des affaires, qui est partie prenante et à l'avant garde du traitement avancé des langues du fait

en particulier de l'apport de l'informatique. La Francophonie que nous construisons est un tout. Elle ne peut se développer que si nous parvenons à en faire une réalité vivante, vécue au quotidien et utile dans les pays qui la constituent. La société civile est partie prenante à côté des États et des gouvernements. Cette Francophonie globale se fonde sur la nécessité et la conjonction des trois investissements majeurs que sont l'éducation, l'environnement socio-culturel et l'économie.

ÉDUCATION

Un pays francophone doit, pour compter demain dans sa population adulte des francophones, former sa jeunesse à la Francophonie. Cela implique qu'à tous les niveaux de l'enseignement : primaire, secondaire et supérieur soit dispensé un enseignement du et en français. Langue de communication mais aussi de pensée, langue seconde, le français doit non seulement être appris très tôt mais l'élève doit rapidement travailler en français.

Une autre ou d'autres langues étrangères font ensuite l'objet d'un apprentissage car, dans notre esprit, la Francophonie est ouverte au monde. Elle n'est pas repli sur soi. Elle apporte un plus et ne conduit en aucun cas, en particulier, à choisir le français contre l'anglais.

L'enseignement du français langue seconde enracine le français dans son statut de langue de culture, du travail, des affaires, de l'environnement social.

Renforcer le français langue seconde partout en Francophonie où il n'est pas langue maternelle, c'est s'assurer qu'il sera la langue de coopération, la langue d'usage et de travail entre les pays francophones.

ENVIRONNEMENT SOCIO-CULTUREL

La deuxième condition de l'ancrage, dans la Francophonie, des peuples qui en font partie, c'est qu'en dehors de l'école primaire et secondaire, en dehors de l'université, au delà des lieux des apprentissages, le français soit une langue de la vie ordinaire – celle que l'on retrouve dans la publicité, dans l'affichage, dans les médias, notamment celle de la presse, de la radio, de la télévision.

ÉCONOMIE

L'économie est le troisième levier de la réussite francophone. Une **activité économique**, industrielle et commerciale utilisant **résolument le français** permet de soutenir la Francophonie, de lui donner une réalité, une force dans la vie quotidienne des travailleurs, des producteurs, des consommateurs. La Francophonie doit déborder le cadre politique ;

elle doit convaincre et engager les entreprises, être un élément moteur du progrès et du développement. En plus de fonder des valeurs et de nourrir le rêve, elle doit résolument participer à la vie économique et sociale des peuples francophones.

LA FRANCOPHONIE, ENTRE UTILITÉ ET REVE

L'Entente francophone prend tout son sens si, culturelle et porteuse de valeurs communes, la **Francophonie est aussi utile et rentable**. Elle gagne, rassemble quand elle donne de l'emploi, génère du travail, participe au développement et au mieux-être de tous.

C'est la **Francophonie globale** – de l'éducation, de l'environnement socio-culturel, de l'économie, la Francophonie des 3 E.

L'humanité a besoin du rêve. Mais les hommes ont besoin de plus d'un rêve, plus d'un imaginaire. A côté du rêve qu'induit l'idéologie dominante, il faut que continuent les rêves que traduisent les langues et les cultures. Le rêve francophone, pour sa part, parce qu'il porte le progrès mais affirme aussi la primauté de la qualité de la vie est un des rêves planétaires qui, avec d'autres, refuse au rêve américain le monopole qu'il convoite. Imposant l'exception culturelle, la diversité et le pluralisme, il participe à la liberté d'exister des cultures. Dans ce débat et devant ces enjeux, vous avez un rôle à jouer, une responsabilité particulière, vous les hommes d'affaires, les chefs d'entreprise francophones – aussi bien en France, au Québec, en Afrique... qu'au Viêt-nam ou au Cambodge.

LE RÔLE DE L'ENTREPRISE

Pour réussir la Francophonie globale, il faut, c'est le bon sens, que les francophones trouvent du travail. L'emploi offert par les entreprises francophones doit leur être ouvert en priorité sans pour cela oublier la pratique d'autres langues quand cela est nécessaire. A quoi bon pour un jeune choisir d'apprendre le français si cela n'apporte rien d'utile à sa vie, à sa carrière. Cela implique que l'entreprise francophone utilise le français dans l'entreprise et en particulier, dans la communication interne.

Mais, allons plus loin, une telle attitude ne peut se généraliser et s'affirmer avec force qu'après qu'il aura été établi que dans les affaires le français est un atout à conserver pour l'entreprise francophone, **que la diversité, le pluralisme est dans ce secteur aussi un plus, un facteur très puissant de réussite**.

Les choses se posent naturellement différemment et avec des nuances, des variantes, selon la taille des entreprises : de la multinationale à la petite et moyenne entreprise. De premières pistes peuvent être explorées : les valeurs, le rêve francophone peuvent-elles accompagner, soutenir, valoriser sur le marché les produits des entreprises francophones ? L'espace francophone peut-il constituer un espace économique de préférence macro-

économique ? Y a-t-il au niveau du consommateur une préférence pour les marchandises fabriquées en Francophonie ?

La mise en place de stratégies francophones d'association, de regroupement, de création de sociétés conjointes pour mieux occuper le marché commun francophone et acquérir des parts de marché à l'extérieur sont-elles d'actualité, et plus encore maintenant d'une urgente priorité ? Une réponse positive à ces questions donnera une base solide à la Francophonie économique.

Encore faut-il que l'entreprise francophone s'assume en tant que telle, qu'ouverte au monde sans ambiguïté, elle affirme une démarche particulière, spécifique. Qu'elle garde une identité. Une **Charte de l'entreprise francophone** devra préciser, approfondir ce concept, les engagements réciproques de la Francophonie et des entreprises. Une entreprise francophone, bien sûr, garde le français comme langue de communication interne, comme langue de publicité comme langue des contrats. Elle affirme son appartenance. On sait qu'elle est francophone.

A côté du rêve qu'induit l'idéologie dominante, il faut que continuent les rêves que traduisent les langues et les cultures. Le rêve francophone, parce qu'il porte le progrès mais affirme aussi la primauté de la qualité de la vie, est un des rêves planétaires qui, avec d'autres, refuse au rêve américain le monopole qu'il convoite.

Imposant, comme l'a exprimé tout à l'heure Monsieur le Ministre Toubon, l'exception culturelle, la diversité et le pluralisme, il participe à la liberté d'exister des cultures.

Je voudrais enfin insister sur deux points essentiels : la science en français et l'inforoute francophone.

LA SCIENCE EN FRANÇAIS

Il convient d'attirer l'attention sur un aspect essentiel. Je veux parler de la science en français. De la même façon que nous voulons maintenir le français en état de marche dans le domaine des industries de la langue, nous voulons maintenir le français en état de marche dans celui de l'activité scientifique.

Depuis que nous en parlons, depuis que nous avons créé des alliances avec les éditeurs, avec les grands organismes de recherche, avec l'Académie des Sciences, depuis que nous militons au sein de l'UREF, on peut raisonnablement penser que les choses ont commencé à bouger. Le snobisme partagé par tant de scientifiques francophones, du tout-anglais est aujourd'hui moins virulent.

Des actions d'envergure sont à mener, qu'il s'agisse de créer ou de dynamiser les revues primaires en français ; de valoriser la production scientifique francophone ; d'organiser le développement des nouveaux réseaux électroniques d'information par lesquels, à l'avenir, passera une part très importante de l'activité de recherche.

LE RÉSEAU ÉLECTRONIQUE FRANCOPHONE

Mettre en place un réseau informatique francophone, donner à la Francophonie toute sa place sur les autoroutes de l'information qui se construisent, jusqu'à présent, en dehors d'elles, tel est pour la Francophonie un autre objectif majeur dont la prise en compte est urgente. Nous avons annoncé un projet en la matière au Sommet de Maurice. Il s'agit, pour nous, d'apporter un niveau supplémentaire d'intervention au Système francophone d'édition et de diffusion, le SYFED, que nous construisons progressivement depuis les débuts de l'UREF. Il s'agit de réaliser un réseau des réseaux francophones qui rassemble l'ensemble des partenaires et qui crée, au sein d'INTERNET, une présence francophone puissante pour donner toute sa visibilité à une offre francophone organisée.

Nous avons appelé REFER cet inter-réseau francophone. Il s'appuie sur les trois pivots qui sont l'**appartenance francophone**, la valorisation des contenus et l'implication du Sud. Il s'agit de faire en sorte que sur Internet les francophones n'abandonnent pas leur langue.

La Francophonie pèsera d'autant plus demain sur Internet qu'elle sera capable d'y installer puissamment un ensemble de services et de serveurs de données à vocation nationale, régionale ou internationale.

Le Sud francophone doit cesser d'être un désert. REFER, l'infrastructure francophone doit d'abord et d'urgence, et avec un maillage serré, équiper le Sud de points d'accès. Les tuyaux existent même si les vitesses de transport possibles restent faibles.

FRANCOPHONIE = URGENCE

Tel sont les sentiments que beaucoup d'entre nous partageons : la Francophonie doit être une réalité du quotidien ; elle doit être utile, efficace, rentable ; elle doit aussi porter le rêve, porter une vision du monde et de l'avenir dont l'humanité aujourd'hui, au point où nous en sommes de son histoire, a le besoin et le désir urgents.

La responsable des affaires francophones au Ministère des Affaires étrangères du Viêt-nam affirmait récemment, à l'occasion d'une émission sur la Francophonie que nous produisions sur TV5, que la Francophonie était désirée au Viêt-nam, qu'elle en devait être l'une des références, qu'elle représentait pour ce pays une ouverture essentielle sur le monde extérieur, une alliée naturelle et nécessaire dans son combat séculaire pour préserver sa liberté et son identité.

Elle ajoutait que le temps pressait cependant et qu'elle ne garantissait pas le maintien de cette ouverture si la Francophonie venait à tarder à y prendre pied par sa coopération, par ses entreprises, par ses médias, par son investissement dans l'éducation et la formation.

Cet avertissement vaut, je pense, pour toute la Francophonie.

C'est la source de notre embarras, du sentiment jour après jour plus lancinant d'un grand trouble, peut-être d'un découragement.

La Francophonie est une idée neuve, répond à un besoin. Sa potentialité d'avenir est énorme. Peut-elle gagner si elle reste en l'état ? Assurément non.

Elle est en manque..., manque de volonté politique clairement affirmée certainement, qu'il nous faut de toute urgence maintenant susciter avant qu'il ne soit trop tard. C'est l'appel que doivent unanimement formuler ces premiers États généraux de la Francophonie.

Professeur de Scoville

*Secrétaire perpétuel
de l'Académie royale de médecine de Belgique*

Éloge du lauréat du Prix El Fasi 1994

Le privilège m'échoit de vous présenter aujourd'hui le lauréat du prix Mohammed El Fasi 1994, réservé cette année aux sciences médicales.

Les dossiers de candidature avaient été reçus dans les délais, donc avant le 30 mai dernier, en réponse à l'appel diffusé, en décembre 93 et janvier 94, par le Bureau Europe, à Paris.

Tout d'abord, je crois utile de rappeler très brièvement quelques éléments du règlement du prix.

« Celui-ci a pour but de reconnaître le mérite d'une personne ou la valeur d'une équipe, qui travaille et publie, en langue française, et dont l'action s'est traduite par des résultats concrets et reconnus, au niveau international, sur le plan scientifique ou culturel ».

Le règlement précise encore « Ne seront prises en considération que l'ensemble des publications faites en langue française ».

Le prix est décerné annuellement, et alternativement réservé aux sciences médicales, aux sciences économiques et aux sciences agronomiques.

Outre le diplôme spécifique, et la médaille de l'AUPELF-UREF, une dotation de quelques 30.000 dollars canadiens – 150.000 FF – lui est réservée.

Ajoutons que l'âge limite des candidats est fixé à 60 ans à la date de présentation des candidatures et que le Haut-Conseil de l'AUPELF-UREF est constitué en jury pour l'attribution du prix, sur rapport d'une commission de sélection, chargée de l'examen des candidatures.

Rappelons enfin que le prix Mohammed El Fasi a été décerné pour la première fois, dans le domaine de la Médecine tropicale, en 1990, et remis aux lauréats qui le partageaient, par S.E. le ministre Mohammed El Fasi, recteur-chancelier des universités du Maroc, ici même, en décembre 1990.

Les co-lauréats en étaient le doyen de Dakar, professeur Diop-Mar, titulaire de la

chaire de Médecine interne et M. le professeur Étienne Pays, de l'Université libre de Bruxelles. Cette année, la commission de sélection appelée à donner son avis, s'est donc réunie le 22 septembre dernier, sous la présidence de M. le professeur Jean Bernard, de l'Académie française. Elle était composée de :

- Mme le Dr. Suzanne Gervais, de l'Université Laval au Québec ;
- M. le Dr. Georges Grau, de l'Université de Genève ;
- M. le professeur Radhi Hamza, de l'Hôpital Charles Nicolle à Tunis ;
- M. le professeur Marc Wéry, de l'Institut de Médecine tropicale à Anvers ;
- et de moi-même, pour l'Académie royale de Médecine de Belgique.

Notre commission a évalué quatorze dossiers de candidature provenant de Guinée, du Maroc, de France, de Suisse, du Burkina Faso, du Canada, du Sénégal et de Madagascar.

Nous avons estimé devoir écarter deux dossiers qui ne correspondaient pas aux normes des conditions du prix.

Après examen rigoureux des douze candidatures jugées recevables, la commission a proposé au Haut-Conseil de l'AUFPELF-UREF, et ce, à l'unanimité de ses membres, le nom de M. le professeur Tinga Robert Guiguemde, chef du laboratoire de Parasitologie du Centre Muraz, de l'OCCGE à Bobo-dioulasso.

Notre lauréat, de nationalité Burkinabé, né à Soum, dans la province de Bulkiemde, au Burkina Faso, est âgé de 46 ans.

Après l'école primaire, il entreprend ses études secondaires au Prytanée militaire de Kadiogo à Ouagadougou. Dès 1969, en qualité d'élève de l'École du service de Santé des Armées à Bordeaux, il est inscrit à la faculté de Médecine, ainsi qu'à la faculté des Sciences, de l'Université de Bordeaux, et ce de 1969 à 1976.

Il poursuivra donc à la fois des études de Médecine et des études de Biologie humaine, et complètera encore sa formation à la faculté de Médecine de Toulouse, en 1977, par une année de Biologie.

C'est particulièrement la recherche en Parasitologie et en Biologie humaine parasitaire, qui va retenir son principal intérêt et qui semble, au départ déjà, fixer son orientation.

C'est en effet chez le professeur Raymond Pautrizel, à Bordeaux, qu'il rédige son travail de thèse sur l'« influence de la température ambiante sur l'évolution de la bilharziose expérimentale à *Schistosoma mansoni* chez la souris », ainsi qu'un mémoire de Biologie sur les « relations hôte-parasite » dans le même domaine.

Cette orientation rigoureuse dans ses études de Médecine et de Biologie humaine à la fois, permet à Monsieur Tinga Robert Guiguemde d'acquérir, outre divers certificats, le diplôme d'État de docteur en Médecine, à Bordeaux, en octobre 1976, et divers certificats encore en 1977, quand il ajoutera à ses titres une maîtrise en Biologie humaine, en septembre, et un diplôme supplémentaire d'études et de recherche, toujours en Parasitologie, en novembre de la même année.

Rappelons en outre que le jeune Médecin-Lieutenant de 1976, sera Capitaine un an plus tard puis Médecin-Commandant en 1982, Médecin Lt.-Colonel en 1988 et sera Médecin Colonel en avril 1993.

On ne peut manquer de souligner cette sorte de parallélisme entre la carrière militaire du Dr. Guiguemde, d'une part, sa carrière médicale et tout autant sa vocation de chercheur ainsi que, dès 1986, ses fonctions d'enseignant, d'autre part.

En 1980 en effet, depuis deux ans, il est chercheur à temps partiel en Parasitologie, au Centre Muraz de bobo-dioulasso, avant d'y être détaché comme chercheur à plein temps dès 1981.

Puis durant cinq années, il sera assistant en Parasitologie à la faculté des Sciences de la Santé de Ouagadougou, avant d'y exercer les fonctions de professeur agrégé de Parasitologie durant quatre ans, pour être nommé, en juillet 1990, professeur titulaire de Médecine et chef du département de Parasitologie à la même Faculté.

Ces diverses étapes académiques n'empêchent nullement le professeur Guiguemde de s'investir, pour le bien-être de la santé publique de son pays, dans diverses autres charges d'enseignement :

1. de niveau universitaire sans doute, à Ouagadougou et même à Abidjan ;
2. d'enseignement de cours régionaux et internationaux, de niveau post-universitaire, toujours en langue française, à Lomé, Bouaké, Kinshasa, comme à bobo-Dioulasso ;
3. tout autant que d'enseignement de niveau infirmier dans les divers états membres de l'OCCGE et d'Afrique centrale : qu'il s'agisse de cours théoriques et pratiques, de séminaires et d'ateliers, qu'il s'agisse également d'enquêtes épidémiologiques, sur le terrain.

Quoi d'étonnant, face à de si nombreuses tâches de santé publique, d'un tel investissement dans des travaux de routine, de recherche, d'enseignement tout autant, si c'est bien le secrétaire général de « l'Organisation de Coordination et de Coopération pour la lutte contre les grandes endémies » à bobo-Dioulasso, le Dr. Youssouf Kane, qui a présenté à M. le président du jury du prix Mohammed El Fasi, en mal dernier, la candidature du professeur Guiguemde !

Le Dr. Kane soulignait notamment que c'est M. Guiguemde qui a « conçu et mis en place le département de Parasitologie à bobo-Dioulasso ».

Il mentionne également que dans un « souci constant pour la formation, exprimé tout au long de sa carrière, M. Guiguemde n'intervient pas seulement dans la formation de base en Parasitologie, mais aussi dans l'organisation des recyclages post-universitaires, notamment en paludologie, en coordonnant des cours internationaux supérieurs de paludologie, en Afrique de l'Ouest comme en Afrique centrale.

Il insiste encore sur l'harmonisation des activités de formation du candidat et les activités de recherche menées depuis 1978 au Centre Muraz, travaux de recherche, écrit-il,

« résolument orientés vers les thèmes prioritaires définis par les États-membres de l'O.C.C.G.E., soulignant tout particulièrement le paludisme et la dracunculose, sans oublier d'ailleurs la schistosomiase ou les helminthiases diverses.

Retenons donc les recherches concernant le paludisme, fléau numéro un dans le monde, – principal tueur de 1 à 3 millions d'enfants chaque année. C'est, peut-on dire, une préoccupation majeure du professeur Guiguemde qui a élaboré une méthode simple de surveillance de la chimiorésistance palustre, qui a créé un centre de référence de la chimiorésistance pour les huit États-membres de l'OCCGE, mettant en place, pour ceux-ci, un réseau de surveillance de cette chimio-résistance.

En outre il a standardisé et rationalisé des schémas thérapeutiques, contribution d'un autre type en faveur de populations touchées au point de vue économique, par la dévaluation du franc cfa, donc par le « renchérissement des produits pharmaceutiques et médicaux ».

Le lauréat de ce jour a en outre, sur le métier, une expérimentation du « premier vaccin anti-sporozoïte en Afrique », prémice probable, on peut l'espérer, d'un futur programme de vaccination anti-paludique, programme auquel l'OMS à Genève ne restera pas insensible !

Que dire encore de l'impact socio-économique de l'amélioration des connaissances dans le domaine de la lutte contre la dracunculose, autre fleuron des recherches et des travaux de M. Guiguemde, qui avec ses équipes, a éradiqué cet autre fléau, notamment dans treize villages d'endémicité, c'était encore une étude pilote – et ce grâce à des techniques simples, acceptées par les communautés et des populations qu'il qualifie lui-même de « laissées pour compte ».

La morbidité de l'affection due à la « filaire de Médecine » – encore appelée « ver de Guinée » – est très importante en Afrique intertropicale, au Moyen Orient et dans la péninsule indienne.

Les conséquences cliniques en sont une très longue invalidité pour les personnes, et dans toutes ces régions rurales et agricoles, un coût économique important. Le professeur Guiguemde a pu chiffrer le montant de telles pertes. Rien que pour le seul Burkina Faso, il s'agirait d'un chiffre s'élevant chaque année à un milliard 300 millions de francs C.F.A.

On comprend ainsi l'importance de l'identification des vecteurs, les cyclopidés, ce crustacé microscopique porteur des microfilières.

Comme l'a bien souligné le Dr. Kane, les stratégies mises au point par M. Guiguemde sont adoptées par le programme mondial d'éradication de la dracunculose dans les zones d'endémicité. C'est donc une forme de reconnaissance implicite de la portée de son travail et de ses recherches. Bien entendu, en parasitologiste complet, le professeur Guiguemde, qui a su s'entourer d'équipes jeunes et dynamiques, est tout aussi compétent dans de multiples domaines de la Pathologie tropicale : les filarioses, les schistosomiasis, les

mycoses, les helminthiases, les infections virales. En témoignent ses multiples publications – une soixantaine – dans les meilleures revues, dans les bulletins de l'OCCGE et les journaux médicaux, en langue française,

- sans parler de plus d'une vingtaine de rapports scientifiques, de projets de recherche, d'enquêtes variées dans les pays d'Afrique centrale et de l'Ouest,
- sans parler non plus d'une vingtaine de thèses qu'il a suggérées et suivies chez ses élèves de l'Université de Ouagadougou,
- sans mentionner tout autant de nombreuses communications à des réunions scientifiques, que ce soit à Paris, Bordeaux, Brazzaville, Bamako, Washington, comme à bobo-Dioulasso,
- sans non plus citer les nombreux séminaires et les conférences scientifiques auxquels il a participé, sur invitation, en Europe ou au Québec, comme en Afrique,
- et sans pouvoir détailler les missions d'expertise qui lui ont été confiées, à Genève, par l'OMS – dont il est un des consultants écoutés – comme à Paris, Dakar, Abidjan et en Inde, à New Delhi, où il notamment évalué un programme national de lutte contre la dracunculose.

En guise de conclusion de cette présentation, je ne puis que reprendre les commentaires que notre commission a adoptés à la fin de ses travaux le 22 septembre dernier, pour proposer au Haut-Conseil son appréciation sur les mérites du professeur Guiguemde, à savoir :

1. il s'agit d'un chercheur qui travaille « sur le terrain » des maladies parasitaires et tropicales, dans des conditions qui ne sont pas celles des pays du Nord, et le jury ne peut que se féliciter du fait que le candidat soit resté dans des institutions africaines ;
2. le rayonnement de son œuvre est incontestable à travers le monde et plus particulièrement le monde francophone : la plupart de ses travaux de recherche sont rédigés en français ;
3. le professeur Guiguemde poursuit tout au long de sa carrière sa charge d'enseignement, et a ainsi pu transmettre le résultat de ses travaux à des générations d'étudiants ;
4. le candidat a largement contribué à la recherche sur le paludisme, première cause de mortalité à travers le monde, avant tout dans les pays du Sud ;
5. on pourrait ajouter qu'il fait honneur, depuis plus de 16 ans, au rayonnement du Centre Muraz de bobo-Dioulasso.

J'espère, Monsieur le président, Mesdames et Mes sieurs, vous avoir convaincus du bien fondé de notre proposition.

Mon cher collègue, professeur Guiguemde,

Puis-je non seulement vous féliciter pour toute votre œuvre et votre action, mais également puis-je vous en remercier !

Professeur T. R. Guiguemde

*Chef du laboratoire de parasitologie du Centre Muraz
Bobo-Dioulasso, Burkina Faso*

Les Maladies parasitaires et tropicales

Allocution du lauréat du Prix El Fasi 1994

Toutes les 15 secondes, à travers le monde, 1 personne meurt de paludisme. D'ici la fin de notre intervention, il y aura plus de 100 personnes qui seront emportées par cette maladie. Cette façon de présenter l'hécatombe qu'entraîne le paludisme, rend mieux compte du drame que cause cette endémie. Elle est aussi une démonstration tangible que le paludisme est la première endémie mondiale. Et il s'agit d'une endémie tropicale. Lorsque l'on regarde la classification des endémies mondiales en fonction de leur prévalence, l'on constate que les 3 premières places sont occupées par des maladies tropicales. En effet après le paludisme suivent l'amibiase et la bilharziose, affections qui comme le paludisme sont des maladies parasitaires tropicales.

C'est donc à juste titre que l'AUPELF-UREF a accordé une importance particulière à ses maladies en organisant ce Prix de médecine tropicale. A côté de leurs conséquences sur la morbidité et la mortalité au sein des populations du monde tropical, il y a aussi leurs conséquences sur le développement socio-économique de ces populations.

La lutte contre les maladies tropicales apparaît donc comme un passage obligé pour le développement des pays tropicaux. Pour réussir, cette lutte a besoin des apports de la recherche. En incitant la promotion de la recherche en médecine tropicale à travers l'organisation du Prix El Fasi, l'AUPELF-UREF apporte ainsi une contribution inestimable à la lutte contre ces fléaux, véritables entraves au développement du monde tropical en général, et à celui des pays africains en particulier.

C'est cette motivation pour la recherche-développement qui nous a amené à nous orienter vers les recherches sur les maladies parasitaires les plus graves du point de vue de la santé publique.

Nos premiers travaux consacrés à la dracunculose ou Ver de Guinée ont connu un aboutissement heureux puisqu'ils comptent parmi ceux qui ont contribué à la mise en œuvre actuelle de la campagne mondiale d'éradication de ce fléau. Nos recherches

actuelles concernent le paludisme. Cette affection a déjà fait l'objet d'une tentative d'éradication dans les années 1960 par l'OMS. Cette campagne n'a pas connu de succès et les recherches ont continué sur les différents aspects de l'endémie. Aujourd'hui il est question d'un vaccin antipaludique.

Alors, l'éradication du paludisme : des lueurs ou un leurre ?

Pour savoir d'abord s'il y a des lueurs, il faut faire le point sur les avancées de la recherche sur le paludisme. Pour cela, considérons successivement les acquis de la recherche dans les différents domaines de la paludologie, à savoir l'épidémiologie, la parasitologie, l'entomologie, l'immunologie, le diagnostic, le traitement.

Des progrès ont été enregistrés dans la plupart de ces disciplines grâce à l'apport incontestable de la biologie moléculaire, en plein essor depuis ces dernières années.

Les acquis dans le domaine de l'épidémiologie concernent la stratification du paludisme avec les notions de faciès épidémiologique. En effet il existe plusieurs situations différentes de transmission de la maladie, en fonction des conditions bio-climatiques ; ces particularités doivent être prises en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de lutte contre le paludisme.

Dans le domaine de la parasitologie, la biologie du parasite a fait l'objet d'études pour la mise au point de moyens de lutte antiparasitaire. Ainsi les composés qui inhibent les enzymes cibles du parasite, les mécanismes moléculaires de l'invasion des globules rouges font aujourd'hui l'objet de nombreux travaux. Les mécanismes de la résistance du parasite aux médicaments sont aussi étudiés. Le gène de la résistance multiple a été cloné et séquencé.

De nouvelles molécules antipaludiques sont à l'étude parmi lesquelles les dérivés de l'artémisinine, un principe actif extrait d'une plante chinoise, le Quinghaosu.

Grâce à la technique de la Réaction de la Polymérase en chaîne dite technique PCR, les espèces et sous-espèces du vecteur et du parasite sont de mieux en mieux différenciés dans les zones d'endémie. Cette technique permet en plus un diagnostic plus sensible du parasite dans le sang. Il en est de même de la technique de diagnostic à l'acridine orange plus connue sous le nom de technique QBC, et de la technique de détection des antigènes plasmodiaux circulants appelée test « Parasight ».

Sur le plan de la clinique, des progrès ont été faits dans la compréhension des mécanismes physiopathogéniques de la maladie. Le rôle des cytokines est de plus en plus élucidé et le développement de composés anti-cytokines est en cours d'exploration.

Les recherches dans le domaine de l'immunologie avec pour objectif final la mise au point d'un vaccin ont été intensifiées. Des essais cliniques sur le terrain avec un vaccin dirigé contre les stades hépatiques ont été conduits en 1988 par notre équipe à Bobo-Dioulasso. Un autre vaccin dirigé contre les stades sanguins asexués du parasite est actuellement en cours d'essai en Afrique. L'efficacité obtenue pour le moment avec ces

vaccins n'est pas totalement satisfaisante. La poursuite de l'amélioration de leurs pouvoirs immunogènes permettrait d'espérer une nouvelle arme supplémentaire dans la lutte contre le paludisme.

Ainsi donc dans un bon nombre de domaines de la recherche en paludologie nous pouvons dire qu'il y a des lueurs. Cependant certains domaines comportent encore des zones d'ombre qui méritent une attention particulière. Il s'agit notamment des aspects socioculturels et socioanthropologiques de la maladie. La mise au point de moyens techniques efficaces de lutte contre le paludisme est certes une étape indispensable. Mais en plus il faut que ces techniques soient applicables au niveau des communautés pour lesquelles elles ont été conçues. Certaines méthodes de lutte qui ont montré leur efficacité dans le cadre d'étude pilote n'ont pas toujours donné de résultats satisfaisants lorsqu'il s'est agi de les appliquer à grande échelle. Nous citerons en exemple l'utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticide. Pour cela le développement de la recherche dans les domaines des sciences sociales et des sciences humaines est indispensable.

La 2^e question était de savoir si l'éradication du paludisme était un leurre ?

Dans l'histoire récente de la médecine il existe des exemples de maladies tropicales qui ont déjà pu être éradiquées ou qui sont en voie de l'être. Il s'agit de la variole et du Ver de Guinée. Dans le cas précis du paludisme nous savons que cette maladie était endémique en Europe méditerranéenne jusqu'aux années 1940.

Elle a pu être éliminée de ces régions sans qu'on ait eu appel au vaccin ni aux nouveaux médicaments disponibles, et sans qu'on ait disposé de toutes les connaissances actuelles sur le parasite, le vecteur, la maladie. Le paludisme a été éradiqué dans ces régions non pas parce qu'il y sévissait sous le mode instable car il continue à sévir de cette façon dans d'autres régions africaines. Il y a été éradiqué à cause des moyens financiers qui ont été mobilisés, et à cause du niveau élevé du développement social des populations de ces pays européens. Il y a une relation entre le niveau du développement socio-économique et la disparition des maladies transmissibles. Si nous considérons actuellement la situation au sein des pays africains on sait que les enfants qui décèdent du paludisme se recrutent essentiellement parmi ceux des parents à niveau économique faible et très rarement parmi les enfants des intellectuels aisés. Dans ce facteur socio-économique c'est surtout le niveau du développement social qui intervient le plus. Par développement social nous entendons le niveau d'alphabétisation, alphabétisation en langues nationales ou en langues étrangères. Il est plus facile de faire passer les messages d'éducation sanitaire aux communautés alphabétisées, de leur faire comprendre comment elles contractent les maladies transmissibles et par conséquent, comment elles peuvent appliquer des mesures pour les prévenir ou des mesures pour les traiter. En effet l'existence de ces maladies transmissibles sous le mode endémique est due pour une grande part à l'ignorance des

populations sur les modes de contamination et sur les mesures de prévention et de traitement appropriés. Dans beaucoup de cas l'endémisation de ces maladies est entretenue par le comportement même des populations, comportement lié à cette ignorance. Une grande partie des maladies infectieuses et parasitaires sont liées au péril fécal et à une hygiène corporelle et alimentaire défectueuses. Ainsi donc un développement du niveau social associé à un minimum de pouvoir économique sont indispensables pour obtenir une réelle participation communautaire en vue de la lutte contre ces maladies transmissibles.

Si nous revenons au cas du paludisme nous dirons que la vraie raison de la persistance de l'endémie n'est pas une inefficacité des moyens de lutte actuellement disponibles.

La combinaison de ces différents moyens, préventifs et curatifs, sont à même d'endiguer la maladie comme ce fut le cas en Europe. En Afrique l'écueil fondamental réside d'une part dans le manque de ressources pour élever le niveau de développement social des populations afin de les amener à comprendre et à adhérer aux mesures de prévention et de traitement proposées par les services de santé, et d'autre part, dans le manque de ressources pour acquérir ces moyens de prévention et de traitement. Si ce n'est pas un leurre de penser que le développement socio-économique des populations des zones d'endémie palustre peut croître jusqu'à ce qu'un jour il n'existe plus d'analphabètes dans ces régions, alors ce n'est pas un leurre ni un optimisme béat de penser qu'un jour le paludisme tout comme les autres affections parasitaires pourra être éliminé.

Nous pensons que c'est dans cette optique et avec cet espoir que travaillent les chercheurs orientés vers la médecine tropicale. Au concept de santé-développement né ces dernières années avec nos maîtres des écoles de médecine tropicale de Paris et de Bordeaux, il faut associer le corollaire développement-santé. Nous sommes heureux de savoir que dans un mois se tiendra à Copenhague le premier sommet mondial sur le développement social. Nous osons donc espérer qu'après ce sommet il y aura des engagements et une mobilisation pour l'accélération du développement social des populations du monde tropical, gage pour une accélération de l'élimination d'un bon nombre de maladies tropicales.

Mesdames, Messieurs, avec cette note d'espoir, nous voudrions terminer notre propos en rendant un hommage à tous les instituts francophones qui travaillent dans le domaine de la médecine tropicale notamment les instituts français de médecine tropicale implantés à Paris, Bordeaux et Marseille, l'Institut de médecine tropicale Prince Léopold d'Anvers, l'ORSTOM, les Instituts Pasteurs, l'INSERM, pour ne citer que ceux-là. Les résultats qu'ils ne cessent d'obtenir occupent une place très importante dans les acquis de la communauté scientifique internationale.

Nous rendons aussi un hommage à l'organisation de Coopération et de Coopération pour la lutte contre les Grandes Endémies, (OCCGE), notre organisme de tutelle pour

ses efforts consentis dans la recherche sur les maladies tropicales. Nous lui témoignons notre reconnaissance pour nous avoir permis de mener nos travaux qui nous valent aujourd'hui cette distinction honorifique qui est aussi la sienne. Cet hommage va aussi à l'endroit de l'Université de Ouagadougou qui nous a donné le cadre d'épanouissement sur le plan universitaire. Si nous avons pu parvenir aux résultats aujourd'hui appréciés, c'est grâce au travail d'équipe mené avec nos collaborateurs, le Docteur Gbary Akpa Raphaël et le Docteur Ouedraogo Jean-Bosco. A eux comme à notre épouse ici présente, nous voudrions associer ce grand honneur.

Nous exprimons toute notre reconnaissance aux membres du Jury du Prix El Fasi 1994 et en particulier à son président notre Maître le Professeur Jean Bernard pour avoir su apprécier notre modeste contribution.

Toute notre gratitude va à l'AUFELF-UREF et en particulier à son Directeur Général le Professeur Michel Guillou dont le dynamisme a permis aujourd'hui le rayonnement de l'AUFELF-UREF à travers le monde. Croyez-nous Monsieur le Recteur, nous pouvons dire au nom de toutes les Universités francophones d'Afrique que toutes vos actions à leurs endroits sont hautement appréciées. Vive donc l'AUFELF-UREF, Vive la recherche et la lutte contre les maladies tropicales, Vive le Prix El Fasi.

